

BILAN ANNUEL SANTÉ, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES A L'INSERM

Données 2024 – Situation au 31 décembre





SOMMAIRE

Introduction	page 3
1. Présentation de l’Inserm	page 4
2. Organisation, sites et structures dans lesquels travaillent les personnels de l’Inserm	page 5
3. Effectifs 2023 des personnels rémunérés par l’Inserm, couverts par ce bilan	page 9
4. Accidents de service, de trajets et maladies professionnelles, des fonctionnaires et contractuels – Volet SST du RSU et son analyse	page 10
5. Organisation de la prévention	page 20
6. Pilotage de la démarche d’évaluation et de prévention des risques	page 32
7. Compléments thématiques de bilan d’activité du service de coordination de la prévention	page 37

INTRODUCTION

Les risques professionnels à l'Inserm sont pluriels. Ils reflètent la diversité des activités et métiers qui l'habitent. La santé et sécurité au travail, qui fait appel à différentes méthodes et moyens d'évaluation et de prévention des risques, exigent un niveau de prise de conscience pleine et entière de chacun. Il s'agit d'identifier les dangers et les risques associés aux expositions professionnelles dans le cadre des activités de recherche, les analyser et les évaluer, pour mieux les prévenir.

Développer une culture de la prévention des risques ancrée dans la réalité du terrain et dans le quotidien professionnel de chacun est donc crucial. L'implication individuelle et collective, à tous les niveaux de l'organisation de l'établissement, est la condition nécessaire à l'amélioration continue de la démarche d'évaluation et de prévention. Ce véritable enjeu de progrès social, bien au-delà de la seule conformité réglementaire, est un enjeu sociétal fort.

La politique en santé et sécurité du travail à l'Inserm a pour objectif d'assurer à chaque agent de l'Institut un même niveau de sécurité au travail, quels que soient son statut, son activité, son service ou sa structure de recherche. Elle repose principalement sur l'application du décret n°82-453 modifié et des règles définies aux livres I à V de la quatrième partie du code du travail "Santé et Sécurité au Travail" ou des textes y afférant.

Dans le domaine de la prévention des risques professionnels, le Service de Coordination de la Prévention des Risques (SCPR) a un rôle de conseil, d'appui méthodologique au pilotage de la démarche de prévention et d'expertise en matière de santé et sécurité au travail.

Il participe à l'information, la formation, la coordination et l'animation du réseau des conseillers prévention affectés en délégations régionales. En lien avec le service de coordination de la médecine de prévention (SCMP), il est développé une approche pluridisciplinaire de la santé et de la sécurité au travail à l'Inserm.

Le service de coordination de la prévention des risques (SCPR) remercie le réseau des conseillers et assistants prévention, des responsables RH et responsables du patrimoine en délégations régionales, qui ont permis par la remontée d'information qualitative et quantitative nécessaires à la rédaction du présent bilan et la production de ces indicateurs de santé et sécurité au travail.

1. PRESENTATION DE L'INSERM

Créé en 1964, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale est un établissement public à caractère scientifique et technologique (ESPT), placé sous la double tutelle du ministère de la Santé et de la Prévention et du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

L'Inserm, seul organisme public de recherche français entièrement dédié à la santé humaine, s'est vu confier, en 2008, la responsabilité d'assurer la coordination stratégique, scientifique et opérationnelle de la recherche biomédicale. Ce rôle central de coordinateur lui revient naturellement par la qualité scientifique de ses équipes mais également par sa capacité à assurer une recherche translationnelle, depuis le laboratoire jusqu'au lit du patient.

L'Institut comprend plus de **350 formations de recherche réparties sur l'ensemble du territoire sous le statut d'unités ou de services**. Ces structures scientifiques, technologiques ou administratives sont de taille très variable et développent leur recherche ou leur activité en partenariat avec d'autres établissements de recherche ou de santé, ou avec des partenaires privés.

Pour remplir ses missions, l'Institut a été conçu dès l'origine dans un partenariat étroit avec les autres établissements de recherche publics ou privés, et les lieux de soins que sont les hôpitaux. Aujourd'hui, 80 % des unités de recherche sont hébergées au sein des centres hospitalo-universitaires, ou des centres de lutte contre le cancer. Les campus de recherche du CNRS, ainsi que les Instituts Pasteur et Curie accueillent eux aussi des structures de recherche Inserm. Les universités, sont également des partenaires privilégiés.

Ces unités ou services sont rattachées à **11 délégations régionales (DR)** réparties sur l'ensemble du territoire et à **l'administration du siège (ADS)**.

L'Inserm est présent dans des établissements de recherche répartis dans toute la France. Ceux-ci sont organisés autour de 12 délégations régionales (DR) qui assurent une gestion de proximité.

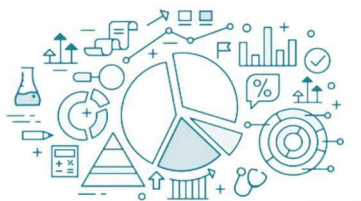


DR Auvergne-Rhône-Alpes : Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand, Saint-Étienne
DR Nord-Ouest : Lille, Rouen, Caen, Amiens
DR Occitanie Méditerranée : Montpellier, La Réunion, Nîmes
DR Nouvelle-Aquitaine : Bordeaux, Limoges, Poitiers
DR Est : Strasbourg, Nancy, Dijon, Besançon, Reims
DR Grand Ouest : Nantes, Rennes, Brest, Tours, Angers
DR Paca et Corse : Marseille, Nice
DR Occitanie Pyrénées : Toulouse
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)

Les unités d'Île-de-France sont rattachées à trois délégations :

DR Paris-IDF Centre Est
DR Paris-IDF Centre Nord (+ CIC Antilles-Guyane)
DR Paris-IDF Sud

Chacune de ces circonscriptions dispose d'une autonomie de gestion et assume la quasi-totalité des actes nécessaires à son fonctionnement. Le siège regroupe la Direction générale et les directions centrales, une partie des activités de ces directions est déconcentrée dans les délégations régionales.



2. ORGANISATION, SITES ET STRUCTURES DANS LESQUELS TRAVAILLENT LES PERSONNELS DE L'INSERM

Délégation régionale	Sites	Structures
Paris Ile-de-France Centre Est	<ul style="list-style-type: none"> • Hôpital Tenon • Hôpital Saint-Antoine • Hôpital Trousseau • Hôpital Pitié-Salpêtrière • Hôpital Broussais • Hôpital des Quinze-Vingt - Institut de la vision • Hôpital Henri Mondor • Institut du Fer-à-Moulin • Les Cordeliers • Sorbonne université - Campus Pierre et Marie Curie • Institut Pasteur Paris • Institut Curie • Collège de France • Ecole Normale Supérieure • EHESS • MNHN • Site Curie-Orsay 	<ul style="list-style-type: none"> • 46 unités mixtes de recherche (UMR) • 3 unités mixtes de services (UMS) • 3 centres d'investigation clinique (CIC) • 1 institut fédératif de recherche (IFR) <p>% non renseigné des personnels de la circonscription rémunérés par l'Inserm</p> <p>17 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Paris Ile-de-France Centre Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de recherche interdisciplinaire (CRI) • Université Paris Cité - site Saint-Germain-des-Près • Hôpital Hôtel-Dieu • Université Paris Cité - site Faculté de Pharmacie • Hôpital Lariboisière • Université Paris Cité - site Villemin • Hôpital Saint-Louis • Université Paris Cité - site Rive Gauche • Hôpital Cochin • GHU Paris Psychiatrie et Neurosciences • Hôpital Necker-Enfants Malades • Hôpital Européen Georges Pompidou • Hôpital Bichat • Hôpital Beaujon • Hôpital Robert Debré • Campus Condorcet (Institut national d'études démographiques) • Université Sorbonne Paris Nord - site Bobigny/Villetaneuse • Université Antilles-Guyane 	<ul style="list-style-type: none"> • 32 unités mixtes de recherche (UMR) • 3 unités mixtes de service (UMS) • 3 unités de service (US) • 4 équipes de recherche labellisées (ERL) • 8 centres d'investigation clinique (CIC) • 4 ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) <p>33 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>18 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures - données 2022 non révisées en 2024
Paris Ile-de-France Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Maison de Solenn - Paris • Hôpital Ambroise Paré - Boulogne-Billancourt • CEA - Fontenay-aux-Roses 	<ul style="list-style-type: none"> • 32 unités mixtes de recherche • 8 unités mixtes de services • 2 centres d'investigation clinique

Délégation régionale	Sites	Structures - données 2022 non révisées en 2024
	<ul style="list-style-type: none"> • Université Paris-Saclay - Faculté de pharmacie - Châtenay-Malabry • Hôpital Marie Lannelongue - Le Plessis-Robinson • Hôpital Antoine Béclère - Clamart • Hôpital Raymond Poincaré - Garches • Hôpital Bicêtre - Kremlin-Bicêtre • Hôpital Paul-Brousse - Villejuif • Institut Gustave-Roussy - Villejuif • Campus CNRS - Villejuif • Université d'Evry Val d'Essonne - Genethon • Ecole polytechnique - Palaiseau • Université Paris-Saclay - Hôpital François Joliot, CEA - Orsay • Campus CEA-CNRS - Gif-sur-Yvette • UVSQ - UFR sciences de la sante Simone Veil - Montigny Le Bretonneux 	<p>% non renseigné des personnels de la circonscription rémunérés par l'Inserm</p> <p>16 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Auvergne-Rhône-Alpes	<ul style="list-style-type: none"> • INSA Lyon • Cours Albert Thomas • Centre hospitalier Le Vinatier • Université Claude Bernard Lyon 1 – Laennec • Université Claude Bernard Lyon 1 – Faculté de médecine • Centre Léon Bérard • Ecole Normale Supérieure de Lyon • Hôpital Lyon SudGrenoble • CEA Grenoble • CHU Grenoble Alpes • Université Grenoble Alpes • Institute for Advanced Biosciences (IAB)- Grenoble • CHRU Bellevue - Faculté de MédecineClermont Ferrand • Université Clermont Auvergne - Faculté de chirurgie dentaire • Université Clermont Auvergne - Faculté de médecine • Institut des neurosciences 	<ul style="list-style-type: none"> • 26 unités mixtes de recherche • 5 unités mixtes de services • 1 unité de service • 4 centres d'investigation clinique • 7 services support à la recherche <p>24 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>16 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Est	<ul style="list-style-type: none"> • Strasbourg CRBS Hôpital civil Hôpital de Hautepierre EFS Institut de recherche sur les maladies virales et hépatiques Institut de Biologie Moléculaire et Cellulaire (IBMC) Institut de génétique et de biologie moléculaire et cellulaire (IGBMC) • Dijon CHU François Mitterrand - Dijon-Bourgogne 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 unités mixtes de recherche • 2 unités mixtes de services • 4 centres d'investigation clinique • 3 ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) • 7 services support à la recherche <p>19 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>23 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
	<p>Université de Bourgogne - UFR des sciencesde Santé Université de Bourgogne - Faculté de pharmacie Université de Bourgogne - Pôle d'économie etde gestion Université de Bourgogne - Faculté des sciences du sport (STAPS) Université de Bourgogne – SMP Agrosup CGFL</p> <ul style="list-style-type: none"> • Besançon Hôpital Saint-Jacques - CHU de Besançon EFS Université de Franche-Comté –SMP Université de Franche-Comté –UFR ST • Nancy Université de Lorraine – Campus santé CHRU de Nancy – hôpitaux de Brabois • Reims CHU Hôpital Maison Blanche • Heidelberg Deutsches Krebsforschungszentrum (DKFZ) 	

Délégation régionale	Sites	Structures
Grand Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Angers Université d'Angers - Faculté de Médecine Institut de biologie en santé IBS Institut de Cancérologie de l'Ouest - CLCCPaul Papin • Brest IMT –A UBO - Faculté de médecine et IBRBS Hôpital Morvan Hôpital de la Cavale Blanche • Nantes CHU de Nantes - Hôpital Jean Monnet ICO Hôtel-Dieu Nantes université – faculté de chirurgie dentaire Nantes Université — UFR Médecine et Techniques médicales Atlantica Nantes Université - Institut de recherche en santé Nantes Université - IRS2 Nantes Biotech • Rennes Université Rennes - Campus de Villejean Université Rennes - Campus de Beaulieu Hôpital Ponchaillou CLCC • Tours Université de Tours - Faculté de Médecine Université de Tours - Faculté de pharmacie CHRU Tours - Hôpital Bretonneau <p>Orléans Université d'Orléans – Faculté de sciences CHU d'Orléans</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 27 unités mixtes derecherche • 0 unités mixtes de services • 3 centres d'investigation clinique • 3 unités de service • 2 ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) • 8 services support à la recherche <p>32 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>23 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Nord-Ouest	<p>LILLE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campus Pasteur (Hébergeurs : CNRS et Institut Pasteur de Lille) - Campus Santé (Hébergeurs : Inserm, CHU de Lille et Université de Lille) - Campus Cité scientifique (Hébergeur : Université de Lille) <p>ROUEN</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campus santé (Hébergeur : Université de Rouen) - Campus Mont-Saint-Aignan (Hébergeur : Université de Rouen Normandie) - CHU de Rouen - Hôpital Henri Becquerel <p>Caen</p> <ul style="list-style-type: none"> - Campus Santé (Hébergeur : Université Caen Normandie) - Campus Horowitz - Cyceron (Hébergeur : Université Caen Normandie) - CHU Caen Normandie - Centre François Baclesse <p>AMIENS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre Universitaire de Recherche en Santé (Hébergeur : Université de Picardie Jules Vernes) 	<ul style="list-style-type: none"> • 25 unités mixtes de recherche • 3 unités de service • 2 centres d'investigation clinique • 1 ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) • 8 services support à la recherche <p>17 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>14 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Nouvelle Aquitaine	<ul style="list-style-type: none"> • Bordeaux <p>Université de Bordeaux - Campus Carreire Université de Bordeaux - Campus dePessac CHU de Bordeaux - groupe Pellegrin Institut Bergonié CRLCC Institut Européen de Chimie et Biologie(IECB) Hôpital Xavier Arnoz - groupe hospitalierSud Hôpital Haut-Lévêque - groupe hospitalierSud</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poitiers <p>Université de Poitiers - Pôle Biologie Santé CHU de Poitiers</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limoges <p>Hôpital Dupuytren</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16 unités mixtes de recherche • 5 unités mixtes de services • 3 centres d'investigation clinique • 1 ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) • 7 services support à la recherche <p>24 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>10 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Occitanie Méditerranée	<ul style="list-style-type: none"> • Montpellier <p>IRD CHRU Saint Eloi CHRU La Colombière CHRU Arnaud de Villeneuve Genopolys Institut de Recherche en Cancérologie deMontpellier (IRCM) Site du Centre de Biochimie Structurale (CBS) Site de l'Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) Université de Montpellier - Site de la Faculté des sciences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nîmes <p>UFR de médecine</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Réunion <p>Site CYROI Sainte-Clotilde_ Université la Réunion Site DETROI_ Université la Réunion</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 16 unités mixtes de recherche • 3 unités mixtes de services • 2 centres d'investigation clinique • 1 unité de service • 9 services support à la recherche <p>39 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>12 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Occitanie Pyrénées	Hôpital de Purpan Université Toulouse III - Paul Sabatier - Faculté de Santé et Campus Sciences Oncopôle Hôpital de Rangueil Centre de Biologie Intégrative (CBI) EFS	<ul style="list-style-type: none"> 7 unités mixtes recherche 1 'ERI/ERL (équipe de recherche labellisée) 3 unités mixtes de services 1 centre d'investigation clinique 7 services support à la recherche <p>42 % des personnels en nombre total sur la circonscription sont rémunérés par l'Inserm</p> <p>7 sites</p>

Délégation régionale	Sites	Structures
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	<ul style="list-style-type: none"> Marseille AMU - Campus Santé Nord AMU - Campus Santé Timone Institut Paoli-Calmettes AMU - Campus Sciences Luminy Délégation régionale <ul style="list-style-type: none"> Nice Parc d'activités Sophia Antipolis CHU Nice - Hôpital l'Archet UNCA - Campus Médecine Pasteur UNCA - Campus Sciences Valrose	<ul style="list-style-type: none"> 16 unités mixtes recherche 1 unité mixte de services 1 centre d'investigation clinique <p>% non renseigné des personnels de la circonscription rémunérés par l'Inserm</p> <p>9 sites</p>

Administration du siège	Sites	Structures
ADS	<ul style="list-style-type: none"> Tolbiac Biopark Montparnasse, Kadence Paris Santé Campus 	<ul style="list-style-type: none"> 5 Services support à la recherche <p>100 % des personnels du siège sont rémunérés par l'Inserm</p>

3. EFFECTIFS 2024 DES PERSONNELS REMUNERES PAR L'INSERM COUVERTS PAR CE BILAN (DONNEES RSU – SITUATION AU 31 DECEMBRE)

Délégations	Chercheurs		Ingénieurs et techniciens		Vacataires	TOTAL	Chercheurs		Ingénieurs techniciens		et
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels*			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	249	149	241	121	17	777	197	201	142	237	
Occitanie Pyrénées	154	149	171	183	5	662	128	175	106	253	
Auvergne-Rhône-Alpes	258	221	294	119	16	908	221	258	121	308	
Nord-Ouest	83	116	127	72	20	418	88	111	80	139	
Occitanie Méditerranée	177	120	144	96	8	545	158	139	92	156	

Délégations	Chercheurs		Ingénieurs et techniciens		Vacataires	TOTAL	Chercheurs		Ingénieurs techniciens	
	Titulaires	Contractuels	Titulaires	Contractuels*			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nouvelle-Aquitaine	102	149	168	98	9	526	117	134	90	185
Est	122	75	134	73	16	420	96	101	80	143
Grand Ouest	174	159	189	138	13	673	168	165	91	249
s/Total Régions	1 319	1 138	1 468	900	104	4 929	1 173	1 284	802	1 670
Paris-IDF Centre Nord	312	370	387	285	45	1 399	288	394	204	513
Paris-IDF Centre Est	381	285	373	250	17	1 306	306	360	204	436
Paris-IDF Sud	169	103	206	136	18	632	114	158	117	243
Siège	13	14	386	265	4	682	15	12	192	463
s/Total Ile-de-France	875	772	1 352	936	84	4 019	723	924	717	1 655
TOTAL GÉNÉRAL	2 194	1 910	2 820	1 836	188	8 948	1 896	2 208	1 519	3 325

4. LES ACCIDENTS DE SERVICE, DE TRAJETS ET MALADIES PROFESSIONNELLES, POUR LES FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS SUR EMPLOI PERMANENT (DONNEES SST DU RSU – DONNEES 2024)

4.1 Définitions

Accident de service : est considéré comme accident de service tout accident survenu dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice des fonctions.

Accident de trajet : est considéré comme accident de trajet tout accident qui survient entre la résidence principale et le lieu de travail, entre le lieu de travail et le lieu où le salarié prend habituellement ses repas.

Maladie professionnelle ou d'origine professionnelle : la maladie est reconnue professionnelle lorsqu'elle est la conséquence directe de l'exposition d'un agent à un risque professionnel en lien avec les conditions de travail dans lesquelles il a exercé son activité professionnelle. Pour que la maladie soit reconnue professionnelle, il doit y avoir un lien direct entre la maladie et l'exercice professionnel de l'agent, et la maladie doit avoir été constatée par une attestation ou un certificat médical. Pour être d'origine professionnelle, la maladie de l'agent devra être reconnue imputable au service par le conseil médical.



Ne sont pas présentés dans ce rapport que les accidents de service et accidents de trajet des titulaires et/ou contractuels de l'Inserm de plus d'un an.

4.2 Les déclarations 2024 des accidents de service, accidents de trajet et de maladies professionnelles

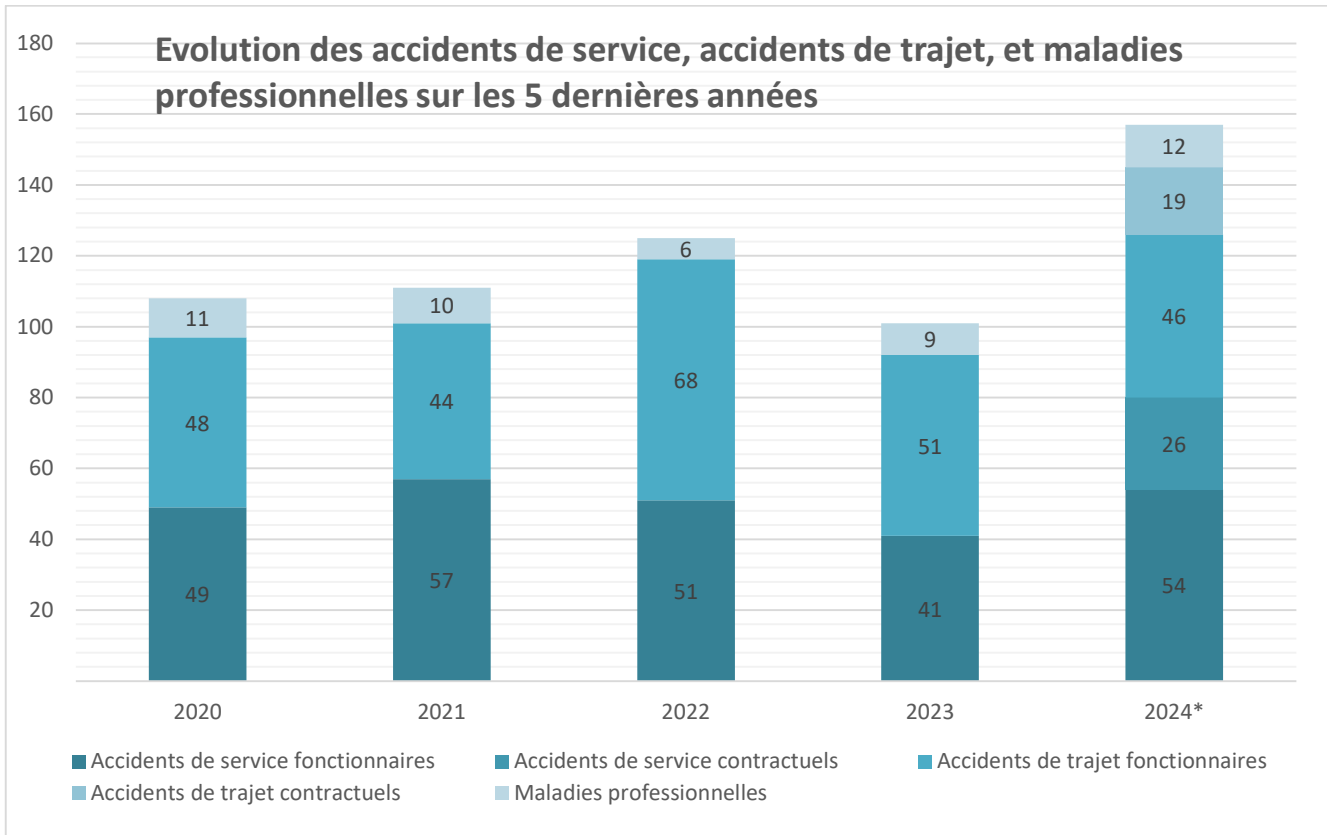
L'ensemble des données concernant les accidents de service, les accidents de trajet et les maladies professionnelles sont des données issues du service des accidents du travail.

4.2.1 Nombre d'accidents et maladies professionnelles déclarés sur les 5 dernières années

Au regard du nombre important de contractuels au sein de la population de l'Inserm, le décompte de leurs accidents est intégré à partir de 2024.

	2020	2021	2022	2023	2024*
Accidents de service fonctionnaires	49	57	51	41	54 
Accidents de service contractuels	-	-	-	-	26
Accidents de trajet fonctionnaires	48	44	68	51	46 
Accidents de trajet contractuels	-	-	-	-	19

Maladies professionnelles	11	10	6	9	12
Total	108	111	125	101	157



4.2.2 Mécanisme de survenue principal des accidents de service et de travail en 2024 (en gras > 5%)

Mécanisme de survenue	Taux en % d'évocation dans les déclarations 2024
Chute de plain-pied / par glissade	12
Chute en en dénivelé (surface inclinée, trottoir, marche...)	9
Chute de hauteur	1
Encombrement sol / locaux / aire de circulation	0
Contrainte posturale	2
Effort lié à la manutention / de soulèvement sans aide technique	3
Effort lié à la manutention / de soulèvement avec aide technique	0
Circulation pendant les heures de service en tant que piéton	6
Circulation pendant les heures de service avec conduite de véhicule, engin motorisé	4
Choc avec un élément fixe (mur, mobilier...) ou masse en mouvement	3
Choc pendant un déplacement / mouvement d'une personne	1
Violences au travail - Agression physique	0
Violences au travail - Agression verbale (intimidation, menaces, insultes...)	3
Utilisation Machine / Outil à main/ Equipement	1

Mécanisme de survenue	Taux en % d'évocation dans les déclarations 2024
Utilisation de produits chimiques dangereux - Exposition par Contact cutané / percutané / Projection / Inhalation / Ingestion	11
Incendie / Explosion/atmosphères explosives ATEX	0
Atmosphères appauvries en oxygène /risque hypoxique	0
Accident exposant au sang ou autre produit biologique exposition par contact sans lésion peau ou muqueuse / Projection / Contact avec lésion cutanée / percutanée	7
Manipulation d'instruments /outils piquants, coupants, tranchants sceptiques	8
Manipulation d'instruments /outils piquants, coupants, tranchants non sceptiques	7
Morsure / piqure dans le cadre de l'expérimentation animale	3
Contact avec point chaud	2
Contact avec point froid	0
Contact électrique	1
Exposition aux rayonnements ionisants	0
Exposition aux rayonnements non ionisants	0
En mission	1
Autres	16
Nombre total AT avec mécanisme principal de survenue précisé	100

4.2.3 Les déclarations 2024 des accidents de service, accidents de trajet et de maladies professionnelles

Déclarations par délégations régionales / ADS

Délégations	Accidents de service	Accidents de trajet	Maladies professionnelles	TOTAL
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	3	3	2	8
Occitanie Pyrénées	6	5	0	11
Auvergne-Rhône-Alpes	10	3	3	16
Nord-Ouest	8	3	0	11
Occitanie Méditerranée	11	5	0	16
Nouvelle Aquitaine	7	8	0	15
Est	6	5	0	11
Grand Ouest	8	6	2	16
s/Total Régions	59	38	7	104
Paris-IDF Centre Est	5	6	0	11
Paris-IDF Centre Nord	6	12	4	22
Paris-IDF Sud	5	4	1	10
Siège	5	5	0	10
s/Total Ile-de-France	21	27	5	53
TOTAL	80	65	12	157

Bilan annuel 2024 de la situation générale de la santé, de la sécurité et des conditions de travail

Par plages horaires et par genre pour les fonctionnaires

Plage horaire	Accident de service			Accident de trajet		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
6-8h	0	0	0	4	7	11
8-10h	2	7	9	5	11	16
10-12h	5	11	16	0	0	0
12-14h	3	4	7		2	2
14-16h	1	11	12	1	0	1
16-18h	1	5	6	4	5	9
18-20h	1	2	3	3	2	5
20-22h	0	0	0	2		2
Horaires non communiqués	0	1	1	0	0	0
Total	13	41	54	19	27	46

Par plages horaires et par genre pour les contractuels

Plage horaire	Accident de service			Accident de trajet		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
6-8h	0	0	0	0	2	2
8-10h	0	5	5	3	4	7
10-12h	2	1	3	0	1	1
12-14h	0	6	6	2	0	2
14-16h	2	3	5	0	2	2
16-18h	0	7	7	0	2	2
18-20h	0	0	0	1	2	3
Total	4	22	26	6	13	19

Par tranche horaires et par genre pour les fonctionnaires et contractuels

Catégories professionnelles	Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et +		TOTAL		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Chercheurs											
Accidents de service	0	0	0	3	2	0	2	0	4	3	7
Accidents de trajet	0	0	1	0	6	1	4	3	11	4	15
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	1	0	1	0	2	2
Total Chercheurs	0	0	1	3	8	2	6	4	15	9	24
Ingénieurs											
Accidents de service	1	3	1	8	2	11	1	5	5	27	32
Accidents de trajet	0	1	1	8	1	7	0	4	2	20	22
Maladies professionnelles	0	0	0	0	1	1	1	3	2	4	6
Total Ingénieurs	1	4	2	16	4	19	2	12	9	51	60
Techniciens											
Accidents de service	1	0	1	2	1	2	1	7	4	11	15
Accidents de trajet	0	0	3	1	1	1	2	1	6	3	9
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	1	3	1	3	4
Total Techniciens	1	0	4	3	2	3	4	11	11	17	28

Catégories professionnelles	Moins de 30 ans		30 à 44 ans		45 à 54 ans		55 ans et +		TOTAL		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Ensemble
Total IT	2	4	6	19	6	22	6	23	20	68	88
Contractuels											
Accidents de service	2	9	2	9	0	3	1	0	5	21	26
Accidents de trajet	5	8	1	3	0	1	0	1	6	13	19
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Contractuels	7	17	3	12	0	4	1	1	11	34	45
Totaux											
Accidents de service	4	12	4	22	5	16	5	12	18	62	80
Accidents de trajet	5	9	6	12	8	10	6	9	25	40	65
Maladies professionnelles	0	0	0	0	1	2	2	7	3	9	12
TOTAL GÉNÉRAL	9	21	10	34	14	28	13	28	46	111	157

Par BAP et par genre pour les fonctionnaires et contractuels

BAP	Accident de service			Accident de trajet			Maladie Professionnelle		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
A	8	36	44	8	12	20	1	6	7
B	1	0	1	0	1	1	0	0	0
C	0	1	1	0	0	0	0	0	0
E	1	0	1	0	0	0	0	0	0
F	0	1	1	0	2	2	0	1	1
G	2	1	3	2	1	3	2	0	2
J	0	13	13	2	16	18	0	1	1
Total	12	52	64	12	32	44	3	8	11

4.2.4 Nombre de jours d'arrêt en 2024 pour des accidents de service, accidents de trajet et de maladies professionnelles

Par catégories professionnelles, réparties par genre pour les fonctionnaires

Catégories professionnelles	Sans arrêt		1 jours à 3		4 jours à 14		de 15 à 89 jours		90 et plus jours		Total		Nombre de jours d'arrêts	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Chercheurs														
Accidents de service	1	2	0	1	1	0	1	0	0	0	3	3	30	3
Accidents de trajet	6	1	0	1	2	0	3	1	0	1	11	4	163	169
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Catégories professionnelles	Sans arrêt		1 à 3 jours		4 à 14 jours		de 15 à 89 jours		90 et plus jours		Total		Nombre de jours d'arrêts	
Total Chercheurs	7	3	0	2	3	0	4	1	0	1	14	7	193	172
Ingénieurs														
Accidents de service	2	16	1	2	0	4	0	2	1	0	4	24	133	76
Accidents de trajet	1	16	0	0	1	0	0	2	0	1	2	19	9	144
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	37	0
Total Ingénieurs	3	32	1	2	1	4	1	4	1	1	7	43	179	220
Techniciens														
Accidents de service	2	3	1	0	1	5	0	2	0	1	4	11	13	227
Accidents de trajet	3	1	1	0	1	1	1	0	0	0	6	2	46	4
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	68
Total Techniciens	5	4	2	0	2	6	1	3	0	1	10	14	59	299
Total IT														
	8	36	3	2	3	10	2	7	1	2	17	57	238	519
Total général														
Accidents de service	5	21	2	3	2	9	1	4	1	1	11	38	176	306
Accidents de trajet	10	18	1	1	4	1	4	3	0	2	19	25	218	317
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	1	1	37	68
TOTAL GÉNÉRAL	15	39	3	4	6	10	6	8	1	3	31	64	431	691

Par catégories professionnelles, répartis par genre pour les contractuels

Catégories professionnelles	Sans arrêt		1 à 3 jours		4 à 14 jours		de 15 à 89 jours		90 et plus jours		Total		Nombre de jours d'arrêts	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Chercheurs														
Accidents de service	0	7	0	1	0	0	0	0	0	0	0	8	0	1
Accidents de trajet	2	2	0	1	0	0	0	0	0	0	2	3	0	1
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Chercheurs	2	9	0	2	0	0	0	0	0	0	2	11	0	2
Ingénieurs														
Accidents de service	4	8	0	0	0	0	0	0	0	1	4	9	0	113
Accidents de trajet	3	6	0	1	1	0	0	0	0	0	4	7	6	2
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Ingénieurs	7	14	0	1	1	0	0	0	0	1	8	16	6	115
Techniciens														
Accidents de service	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	0
Accidents de trajet	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Techniciens	0	2	1	1	0	0	0	0	0	0	1	3	1	2

Catégories professionnelles	Sans arrêt		1 à 3 jours		4 à 14 jours		de 15 à 89 jours		90 et plus jours		Total		Nombre de jours d'arrêts	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Total IT	7	16	1	2	1	0	0	0	0	1	9	19	7	117
Accidents de service	4	16	1	1	0	0	0	0	0	1	5	18	1	114
Accidents de trajet	5	9	0	3	1	0	0	0	0	0	6	12	6	5
Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL GÉNÉRAL														
	9	25	1	4	1	0	0	0	0	1	11	30	7	119

Par genre et tranche d'âge pour les fonctionnaires et contractuels

Tranches d'âge	Accident de service			Accident de trajet			Maladie Professionnelle		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
22 à 29 ans	0	1	1	6	5	11	0	0	0
30 à 34 ans	0	0	0	2	0	2	0	0	0
35 à 39 ans	0	12	12	0	114	114	0	0	0
40 à 44 ans	0	145	145	17	30	47	0	0	0
45 à 49 ans	20	0	20	67	4	71	37	0	37
50 à 54 ans	136	51	187	0	0	0	0	0	0
55 à 59 ans	1	171	172	86	137	223	0	0	0
60 à 64 ans	2	40	42	46	32	78	0	0	0
65 ans et plus	18	0	18	0	0	0	0	68	68
Total	177	420	597	224	322	546	37	68	105

Répartition en nombre total et valeur relative des jours d'arrêt par catégories professionnelles

	Désignation	Chercheurs			Ingénieurs et techniciens			TOTAL GÉNÉRAL		
		Agents	%	Jours	Agents	%	Jours	Agents	%	Jours
Fonctionnaires	Accident du travail	21	1,0	365	72	2,6	652	93	1,9	1 017
	Maladies professionnelles	0	0	0	2	0,1	105	2	0,0	105
	TOTAL	21	1,0	365	74	2,6	757	95	1,9	1 122
	Rappels des effectifs réels	2 193	0	0	2 820	0	0	5 013	0	0
Contractuels	Accident du travail	13	5,1	2	28	5,7	124	41	5,5	126
	Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	13	5,1	2	28	5,7	124	41	5,5	126

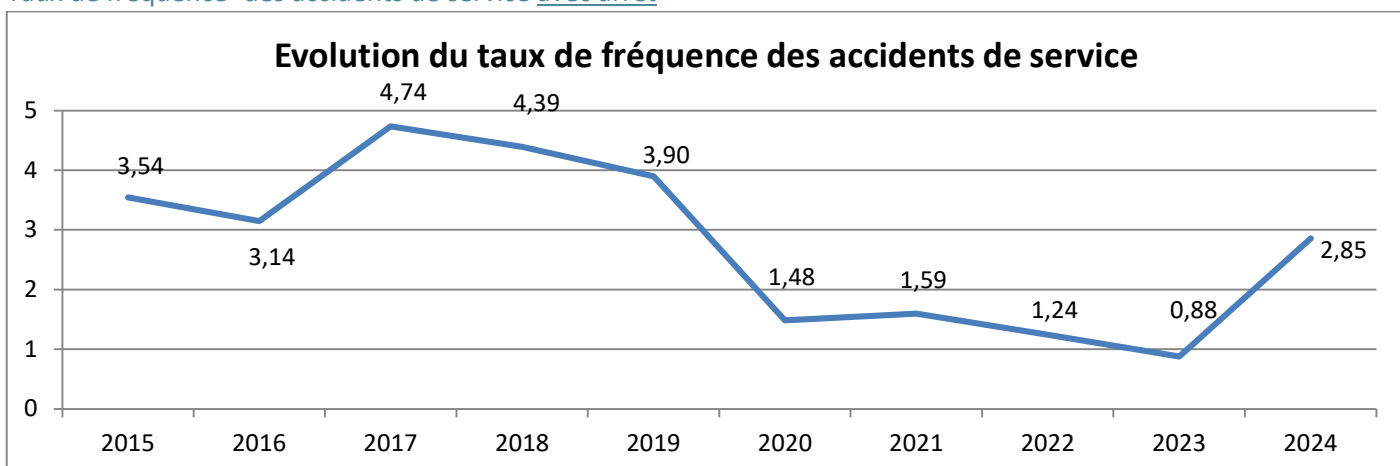
	Désignation	Chercheurs			Ingénieurs et techniciens			TOTAL GÉNÉRAL		
		Agents	%	Jours	Agents	%	Jours	Agents	%	Jours
	Rappels des effectifs réels	257	0	0	491	0	0	748	0	0
dont contractuels sur emploi permanent	Accident du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Maladies professionnelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	TOTAL	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Rappels des effectifs réels	50	0	0	301	0	0	351	0	0

Nombre de nouvelles incapacités permanentes par genre pour les fonctionnaires

Nouvelles incapacités permanentes		
Catégories professionnelles	Fonctionnaires	
Ingénieurs	Hommes	Femmes
Accidents de service	1	0
Maladies professionnelles	0	1
s/Total Ingénieurs	1	1
Techniciens	Hommes	Femmes
Maladies professionnelles	1	
s/Total Techniciens	1	0
Total Ingénieurs et Techniciens	2	1
TOTAL GÉNÉRAL	2	1

4.2.5 Taux de fréquence et taux de gravité

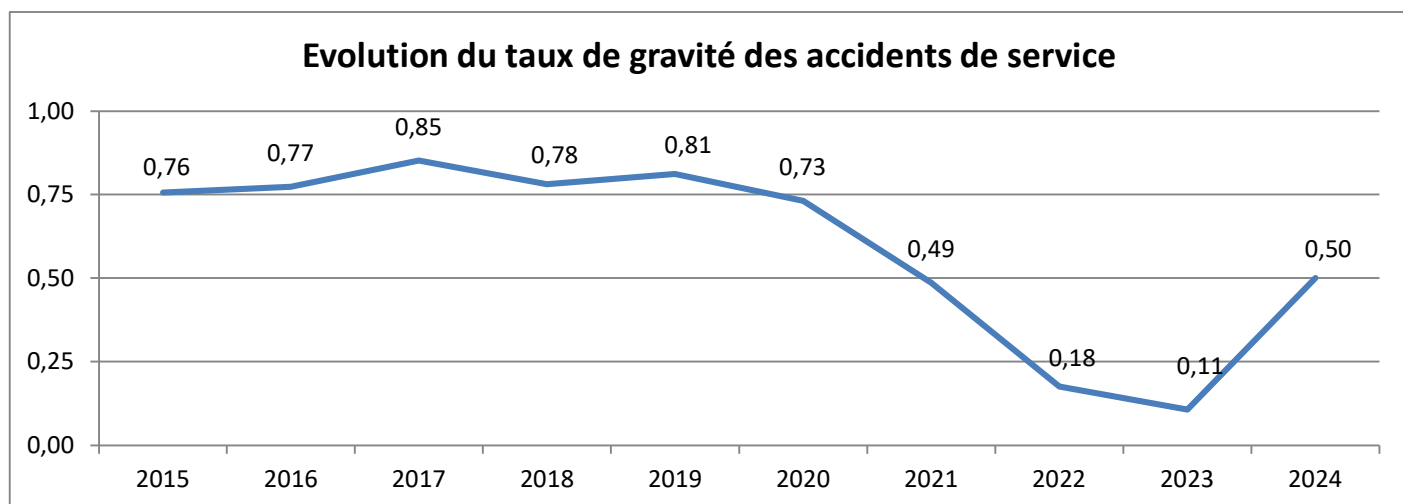
Taux de fréquence¹ des accidents de service avec arrêt



¹ Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents de service avec arrêt par million d'heures de travail.
 $TF = (\text{Nombre d'accidents avec arrêt} \times 1\,000\,000) / \text{Nombre d'heures travaillées}$

Année	Accidents de service avec arrêt de travail							Effectifs au 31/12	Heures travaillées sur l'année (2)	Taux de fréquence (1)/(2) x 1 000 000
	< 8 jours			> 8 jours			Total (1)			
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble				
2015	2	6	8	6	15	21	29	5 091	8 181 237	3,54
2016	1	8	9	6	11	17	26	5 145	8 268 015	3,14
2017	1	11	12	7	20	27	39	5 122	8 231 054	4,74
2018	2	11	13	3	20	23	36	5 102	8 198 914	4,39
2019	2	7	9	6	17	23	32	5 107	8 206 949	3,90
2020	1	2	3	4	5	9	12	5 044	8 105 708	1,48
2021	1	2	3	3	7	10	13	5 074	8 153 918	1,59
2022	0	1	1	3	6	9	10	5 025	8 075 175	1,24
2023	0	2	2		5	5	7	4 972	7 990 004	0,88
2024	2	7	9	4	10	14	23	5 014	8 057 498	2,85

Taux de gravité² des accidents de service avec arrêt

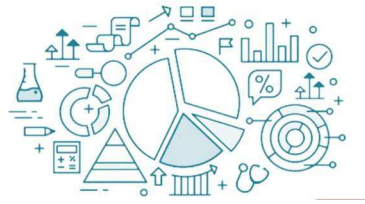


Année	Journées de travail perdues (1)	Effectifs au 31/12	Nombre de jours de travail sur l'année (2)	Taux de gravité (1)/(2)*1 000
2015	739	5 091	977 472	0,76
2016	764	5 145	987 840	0,77
2017	838	5 122	983 424	0,85
2018	765	5 102	979 584	0,78
2019	796	5 107	980 544	0,81
2020	708	5 044	968 448	0,73
2021	473	5 074	974 208	0,49
2022	169	5 025	964 800	0,18
2023	102	4 972	954 624	0,11
2024	482	5 014	962 688	0,50

² Le taux de gravité correspond au nombre de journées perdues (suite à un accident de service) pour mille journées de travail.

TG = (Nombre de journées perdues X 1000) / Nombre d'heures travaillées

Les taux de fréquence et de gravité des accidents de service augmentent très significativement en 2024.



5. ORGANISATION E LA PREVENTION

5.1 Principe général

En tant qu'établissement public à caractère scientifique et technologique l'Inserm relève, concernant la santé et la sécurité au travail, à la fois des dispositions du Code du travail et de celles du décret n°82-453 modifié.

L'organisation de la prévention des risques professionnels est basée d'abord sur une chaîne de responsabilités en santé, sécurité au travail, protection des biens et de l'environnement, qui repose sur les différents échelons hiérarchiques et décisionnels, aidée par une structure d'assistance et de conseil en prévention à chaque niveau.

Responsabilité par périmètre	Conseil en prévention	Instance de dialogue
Président directeur général Directeurs généraux délégués	Conseiller national prévention Médecin coordonnateur de la médecine de prévention En appui des deux premiers, les chargés de mission experts - Risques particuliers (biologiques, chimiques, physiques...)	F3SCT
Délégué régional	Conseiller de prévention Médecin du travail	F4SCT
Directeur de structure (unité, centre, direction, département...) Chef d'équipe de recherche/ responsable de service	Assistant de prévention, Conseil en radioprotection, Sauveteur secouriste au travail Référént de confinement L2/L3, Référént sécurité laser Référént déchets dangereux...etc	Conseil d'unité / de laboratoire ou de service

5.2 AU NIVEAU NATIONAL

5.2.1 Le service de la coordination de la prévention des risques

Le Service de la coordination de la prévention des risques (SCPR) est rattaché fonctionnellement au Département des ressources humaines :

- A pour mission de conseiller la Direction générale et les Délégués régionaux de l'Inserm pour toutes les questions de sécurité au travail et de prévention des risques professionnels.
- Participe, en relation avec le Service de coordination de la médecine de prévention (SCMP), à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de prévention à partir d'expériences recueillies sur le terrain et d'études menées sur des sujets spécifiques.
- Etablit des propositions d'organisation de la prévention au niveau national et peut prendre part à des travaux de réflexion ministériels et interministériels.

En 2024 le SCPR était composé de :

<p>Responsable :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ A compter d'octobre 2023 : Barbara DUFEU Conseillère nationale prévention 	<p>Le responsable du SCPR est le conseiller national prévention de l'Inserm. Il pilote la politique de prévention décidée par la Direction générale. Il anime et coordonne le réseau des conseillers de prévention présents dans les services de prévention des délégations régionales (DR), afin de définir les modalités de mise en œuvre de la politique en santé et sécurité au travail de l'Inserm.</p>
<p>Chargées de prévention – expertes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Sylvie BEN-SLAMA, prévention des risques biologique (100%) ➤ Marie-Lène GAAB, Conseillère en radioprotection, prévention du risque radiologique (30%) ➤ Somaya HCHAICHI prévention des risques chimiques (100%)- depuis avril 2024 ➤ Caroline MARTIN, ergonome (100%) ➤ Véronique LAGARDE, prévention des risques physiques (100%) – depuis avril 2024 ➤ Mathilde LEFEVRE risques psychosociaux (100%) depuis septembre 2023 	<p>Les chargés de prévention – experts sont des référents sur un risque ou des domaines précis. Ils apportent leur contribution à la définition de la politique nationale, à l'élaboration de processus opérationnels et de documents techniques et réalisent la veille scientifique et technique. Ils diffusent l'information et élaborent des formations spécifiques. Ils assurent un soutien et une assistance auprès des conseillers de prévention, des médecins du travail, des directeurs de formation de recherche, des personnels, etc.</p> <p>Les postes de chargée de mission RPS et d'ergonome ont un double rattachement SCPR - SCMP</p>

<p>Maria RUSSO (100%), chargée de coordination et du pilotage – depuis avril 2024</p>	<p>La chargée de coordination et du pilotage contribue à l'animation du réseau des conseillers de prévention par la diffusion d'informations, la recherche de ressources documentaires et réglementaires, de documents de prévention et d'information. Elle coordonne les campagnes nationales de communication et toute action nationale commune entre le SCPR et le SCMP. Elle est également référente sur certains projets des bureaux.</p>
<p>Line-Rose LISE (100%) chargée de secrétariat et de gestion</p>	<p>La secrétaire du SCPR s'occupe de la gestion administrative (commandes, missions) et de la logistique du bureau et de l'organisation des séances des F3SCT.</p>

L'une des missions du SCPR est l'animation coordonnée du réseau des CP en DRs

5.2.2 les travaux dans le cadre de la coordination des CP

Le réseau de prévention de l'Inserm comprend les personnels du SCPR et les conseillers de prévention et leurs personnels des services prévention des délégations régionales.

Les réunions sont animées par la conseillère nationale coordination de la prévention. En fonction des sujets, chacun des chargés de mission du bureau est intervenue ainsi que des conseillers de prévention des délégations.

L'objectif de ces réunions est d'abord de donner les informations nécessaires pour assurer une mise en œuvre homogène des missions relatives à la santé et la sécurité au travail dans les délégations régionales, en accord avec les orientations de l'établissement, et aussi de partager les expériences locales et d'identifier les projets pluriannuels à engager.

En 2024, lors des réunions de coordination des conseillers prévention, les points suivants ont été abordés :

- ✓ Réunion du 30 janvier 2024
 - Registre Santé et sécurité dématérialisé sur AGIR issu des travaux du GT AGIR
 - Table de indicateurs santé et sécurité au travail - prévention des risques
 - Plan triennal 2024-2026 de prévention des RPS
 - SISERI - point sur l'évolution
 - Risque Biologique – Prions et prion like
 - Questions diverses

- ✓ Réunion du 26 mars 2024
 - Informations générales
 - Atelier relatif à la déclinaison à l'INSERM des orientations stratégiques ministérielles 2024 (OSM 2024)

- ✓ Réunion du 04 – 05 juin 2024
 - Jour 1
 - Propos introductifs du délégué régional Nouvelle Aquitaine
 - Retour sur le Bilan de la situation Santé et Sécurité au Travail – Données 2023
 - Projet de plan triennal 2024-2026 prévention des risques
 - Risque Biologique
 - Utilisation d'organismes génétiquement modifiés – REX suite aux inspections
 - Prions et prion like
 - Fiche Agents biologiques pathogènes
 - Retour du comité Prions-MERS Information interEPST du personnel exposé aux prions
 - Revue de lecture d'articles scientifiques relatifs aux procédés/produits de décontamination
 - Groupe de travail à venir
 - Guide mission AP
 - Référentiel Santé et Sécurité au Travail
 - Accident de trajet – Retour sur le quizz
 - Jour 2
 - Avancement de travaux relatifs au Registre Santé Sécurité au Travail dématérialisé
 - Risques Psychosociaux
 - Retour plan triennal

La méthode C2R (Contrainte Régulation Ressource)

- Risques Chimiques
 - Traçabilité individuelle CMR – Impact de l'évolution réglementaire récente
 - Kit CMR – Déploiement
 - Nanomatériaux – Travaux à venir
 - Microscopie : retour sur aménagement de poste
 - Fonctionnement de la F4SCT
 - Avancement des travaux relatif aux visites
 - Actualisation du guide
 - Objectif OSS – actualités et appel à communication
 - Questions diverses
- ✓ Réunion du 24 septembre 2024
- Informations générales - (Boîte à outils visites F4SCT, instruction générale SST, guide des 10 missions AP)
 - Déploiement RSST dématérialisé
 - AGIR – Projet module Document Unique
 - Risques Chimiques – CMR et biocides
 - RPS – Avancement du plan triennal 2024-2026 de prévention des RPS
 - Echanges avec le DRH

✓ Réunion du 13 – 14 novembre 2024

Jour 1

- Informations générales
- Actus prévention risques chimiques : Point complémentaire Certibiocide
- Actus radioprotection
 - Nouvelles fonctionnalités dans le module radioprotection d'AGIR
 - Mise à jour des modèles de désignation des PCR / OCR
 - OCR national et initiatives locales
 - Base de données radioprotection
 - Retour sur le séminaire du réseau PCR Inserm du 17/10/24
- Table des indicateurs SST – Données 2024
- Boîte à outils – Visites F4SCT
- Plan d'urgences interne – Point d'avancement
- Atelier Référentiel Santé et sécurité au travail – prévention des risques
- Actus Prévention RPS : CARA-RPS – Méthodologie de diffusion et d'analyse

Jour 2 Commun avec les médecins du travail

- Prions et prion-like : actualités et conduite à tenir en cas d'accident
- Plan d'action de prévention (2024-2026) hors RPS
- REX sur la réhabilitation d'une animalerie
- Point sur le handicap et le maintien dans l'emploi
- REX sur une action de prévention RPS menée en région Grand Est
- Point sur le plan de prévention RPS
- Le RSST dématérialisé

5.2.3 Les groupes de travail (GT)

La conseillère nationale prévention, les chargés de mission et les conseillers de prévention régionaux participent à différents GT en fonction de leurs compétences et/ou attentes dans le domaine, pour exemple :

- GT F4SCT : Organisation et conduites des visites, qui a donné lieu à la production d'une boîte à outils.
- GT-Guide des 10 missions de l'assistant de prévention

Ces groupes de travail ont donné lieu à des livrables présentés en séance de F3SCT en 2024, mais aussi les GT dits de pilotage traitant de projets ou sujets transversaux structurants en termes de prévention, par exemple :

- Le comité de suivi AGIR, qui a travaillé à la construction du registre dématérialisé Santé et Sécurité au travail, déployé en septembre 2024.

- Le comité éditorial de la lettre Objectif santé et sécurité de l'INSERM qui a travaillé à un hors-série relatif à la QVCT.
- Le comité de pilotage de la plateforme Néo, qui évolue avec l'arrivée prochaine d'un module relatif aux équipements sous pression et électricité, en cours de développement en lien avec le CNRS, dont le déploiement est prévu pour T4 2025.

5.3 AU NIVEAU DES DELEGATIONS REGIONALES (DR)

Chaque **délégué régional** a en charge la supervision et le pilotage de la prévention des risques au niveau de sa circonscription, dont les **directeurs de structures** de recherche **sont responsables de la mise en œuvre**, chacun pour le périmètre de leur structure de recherche.

5.3.1 Acteur interne au niveau régional, le conseiller prévention (CP)

Dans chaque délégation régionale, **au moins un conseiller de prévention (CP)** assiste et conseille le délégué régional, les directeurs des structures de recherche, les assistants de prévention et chargés prévention de centre et tout autre agent en charge de prévention des risques.

Délégation	Nom des conseillers de prévention	Avec lettre de cadrage à jour	ETP
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	Sophie EXSHAW jusqu'en avril 2024 Alienor GUGLIELMINO à compter de décembre 2024	1	1
Occitanie Pyrénées	Julien FANJEAU Benjamin DEHAYE à compter de septembre 2024	1	1
Auvergne-Rhône-Alpes	Sabrina CHESNAIS Sylvain FIEUX	1 1	1,5
Nord-Ouest	Marlyse BUYEL	1	0,95
Occitanie Méditerranée	Stéphane TARTON	1	1
	Lydie LEFRANCOIS	1	0,95
DR Nouvelle-Aquitaine	Virginie ANGLEREAUX	1	1
Est	Aline GEOFFROY	1	1
Grand Ouest	Celine MACCOTTA	1	0,7
Paris-IDF Centre Est	Véronique LAGARDE jusqu'en avril 2024 Recrutement en cours	1	1
Paris-IDF Centre Nord	Meriem KADRI + Vacant (1ETP)	1	0,9
Paris-IDF Sud	Vacant		
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	Meriem KADRI	1	0,1
Total		13	11,1

Dans un contexte de forte concurrence entre les employeurs publics et privés, l'offre sur le marché du travail est actuellement opulente. Malgré ce contexte très concurrentiel, deux CP ont été recrutés en 2024.

5.3.2 ACTEURS INTERNES, AU NIVEAU DES UNITES DE RECHERCHE AVEC L'APPUI DES ASSISTANTS DE PREVENTION (AP) ET LES CHARGES DE PREVENTION DE CENTRE (CPC), ET CONSEILLERS RADIOPROTECTION (CRP)

L'assistant de prévention (AP)

L'assistant de prévention (AP) assiste et conseille le responsable de la formation de recherche dans la mise en œuvre des règles de santé et de sécurité au travail. Il est nommé par le directeur d'unité ou le responsable du service concerné. **L'assistant de prévention, par son rôle de proximité, est un des acteurs majeurs de la prévention.** Les AP sont les relais du CP au sein de leur propre équipe et/ou unité de recherche. Son action s'articule sur le terrain avec celles des AP des autres référents en prévention des risques (personnes compétentes en radioprotection, référents de confinement, référents sécurité laser...) ; le conseiller de prévention est son interlocuteur privilégié qui coordonne le réseau des AP au niveau de la délégation.

Délégation	Nombre total d' AP sur la délégation toutes tutelles confondues	Lettres de cadrage d'AP à jour toutes tutelles confondues		AP Inserm				AP Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettres de cadrage d'AP Inserm à jour		Quotité de temps des AP Inserm en ETP (0 à 1 ETP)			Nombre d'UMR ou de composantes sans AP	Nombre de réunions de coordination d'AP de votre circonscription sur l'année
		Nombre	%	Nombre total	%	Nombre prise de fonction	%	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max		
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	44	40	91	15	34	1	7	15	100	15	100	0,17	0,05	0,2	3	0
Occitanie Pyrénées	79	71	90	44	56	1	2	44	100	42	95	0,13	0,05	0,2	2	2
Auvergne-Rhône-Alpes	128	128	100	45	35	1	2	45	100	45	100	0,1	0,05	0,15	2	2
Nord-Ouest	113	89	79	17	15	1	6	16	94	15	94	0,08	0,05	0,15	0	3
Occitanie Méditerranée	30	29	97	22	73	1	5	22	100	21	95	0,16	0,1	0,5	0	2
Nouvelle Aquitaine	66	59	89	32	48	3	9	28	88	28	100	0,12	0,05	0,5	2	2
Est	80	54	68	14	18	1	7	13	93	13	100	0,15	0,05	0,2	3	1
Grand Ouest	95	68	72	27	28	2	7	25	93	25	100	0,11	0,025	0,2	4	0
Paris-IDF Centre Est	159	112	70	56	35	4	7	Non renseigné			0,18	0,01	1	5	0	
Paris-IDF Centre Nord	154	133	86	73	47	5	7	154	100	66	43	0,1	0,05	0,2	4	2
Paris-IDF Sud	Non renseigné															
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	1	1	100	1	100	0	0	1	100	1	100	0,05	0,05	0,05	4	0

En 2024, le nombre d'AP total toutes tutelles confondues est de 949 (en 2023-930), dont 346 (en 2023 -358) sont rémunérés par l'Inserm, soit 37% d'entre eux (en 2023- 46.8%). La moyenne de la quotité de temps des AP Inserm est stabilisée à 0.11 ETP en 2024 (2023- 0.11 ETP). Cette quotité de temps est inférieure aux 0.2 ETP préconisés par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche dans le cadre des orientations stratégiques ministérielles. Peut persister l'absence d'assistant de prévention, dans les centres d'investigation clinique (CIC), les unités de service ou les activités administratives.

83 % (77.3 % en 2024) de l'ensemble des AP, quel que soit leur employeur dans le contexte de mixité de partenaires, ont une lettre de cadrage à jour. Plusieurs délégations ayant nettement amélioré cet indicateur ces deux dernières années.



TOUT DÉBUTE AVEC NEO !

Les AP ont, entre autres missions, celle **d'accueillir les nouveaux arrivants en veillant à leur sensibilisation vis-à-vis des risques et leur prévention, qui caractérisent leur nouvel environnement de travail.** La plateforme Néo est une plateforme pédagogique qui vise à dispenser une formation à la sécurité aux nouveaux entrants des unités, dès leur arrivée au laboratoire et quel que soit leur statut. Avec ses modules de sensibilisation et son parcours personnalisable par l'AP, elle est une solution ludique et appréciée des acteurs de prévention comme les nouveaux arrivants, quel que soit leur tutelle.

En 2024 **Néo** a connu :

- ✓ 3014 nouveaux arrivants formés (2884 en 2023)
- ✓ Et un cumul de 19271 agents formés (16257 en 2023)

La formation des nouveaux arrivants via NEO doit être complétée par un circuit d'accueil et de formation à la sécurité au sein de l'unité. Ce processus implique plusieurs acteurs parmi lesquels : l'encadrant de la personne et l'assistant de prévention.

Le chargé de prévention de centre (CPC)

Pour des unités de recherche de taille importante (centre de recherche), le directeur peut confier à un **chargé de prévention de centre (CPC)** avec des missions de prévention et l'animation des AP des différentes composantes du centre.

	Nombre total de chargés de prévention de centre (CPC)		Lettres de cadrage d'CPC à jour toutes tutelles confondues		CPC Inserm				CPC Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettre de cadrage des chargés CPC Inserm		Quotité de temps des CPC Inserm en ETP (0 à 1 ETP)		
			Nombre	%	Nombre total	%	Nombre ayant pris leur fonction dans l'année	%	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	Aucun CPC sur cette délégation														
Occitanie Pyrénées	3	1	33	2	67	0	0	2	100	0	0	0,75	0,5	1	
Auvergne-Rhône-Alpes	4	4	100	2	50	0	0	2	100	2	100	0,75	0,5	1	
Nord-Ouest	1	1	100	1	100	0	0	1	100	1	100	0,8	0,8	0,8	
Occitanie Méditerranée	Aucun CPC sur cette délégation														
Nouvelle Aquitaine	Aucun CPC sur cette délégation														
Est	Aucun CPC sur cette délégation														
Grand Ouest	1	1	100	1	100	0	0	1	100	1	100	0,5	0,5	0,5	
Paris-IDF Centre Est	6	0	0	5	83	0	0	5	100	0	0	0,65	0,1	1	
Paris-IDF Centre Nord	4	4	100	4	75	1	33	4	100	4	100	1	0	1	
Paris-IDF Sud	Non renseigné														
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	Non concerné														

Les CPC sont majoritairement rémunérés par l'Inserm (75%), leur nombre reste stable entre 2023 et 2024.

Le conseiller en radioprotection (CRP) (correspondant à l'ancienne dénomination de personne compétente en radioprotection (PCR))

Le directeur d'unité doit s'assurer de la nomination d'un **conseiller en radioprotection (CRP) lorsque celle-ci est requise par les activités menées**. Le CRP assiste l'employeur dans l'organisation de la prévention, l'analyse des risques et la délimitation des zones, la mise en œuvre des mesures et moyens de prévention des risques dus aux rayonnements ionisants. Pour sa mission, il est placé auprès du titulaire de l'autorisation et sous son autorité pendant la durée de validité de l'autorisation. Un CRP peut être commun à plusieurs formations de recherche d'un même site à la condition que les moyens mis à sa disposition soient compatibles avec l'ampleur de sa mission.

	Nombre total de CRP		Lettres de cadrage d'CRP à jour toutes tutelles confondues		CRP Inserm				CRP Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettre de cadrage des CRP Inserm		Quotité de temps des CRP Inserm en ETP (0 à 1 ETP)		
	Nombre	%	Nombre total	%	Nombre pris	ayant leur %	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max		
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	17	Non renseigné	6	35	1	17	5	83		0	Non renseigné				
Occitanie Pyrénées	8	2	25	6	75	0	0	6	100	4	67	0,2	0,05	0,2	
Auvergne-Rhône-Alpes	18	18	100	5	28	1	20	5	100	4	80	0,2	0,1	0,2	
Nord-Ouest	16	10	62,5	5	31	0	0	5	100	4	80	0,7	0,15	0,5	
Occitanie Méditerranée	4	2	50	1	25	0	0	1	100	0	0	Non renseigné			
Nouvelle Aquitaine	4	4	100	1	25	0	0	1	100	1	100	Non renseigné			
Est	11	11	100	1	9	0	0	1	100	1	100	0,1	0,05	0,05	
Grand Ouest	15	15	100	6	40	1	17	6	100	6	100	0,1	0,1	0,1	
Paris-IDF Centre Est	21	21	100	5	24	0	0	5	100	5	100	-	-	-	
Paris-IDF Centre Nord	25	25	100	13	52	0	0	13	100	13	100	0,2	0,2	0,2	
Paris-IDF Sud	Non renseigné														
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	Non concerné														

Le réseau des CRP toutes tutelles confondues comprend environ 139 CRP (2023- 130), dont 35 % sont rémunérés par l'Inserm.

La répartition du nombre de CRP par délégation n'est pas corrélée au nombre d'unités ou aux effectifs. On observe des disparités régionales en termes de mise en œuvre des rayonnements ionisants, en fonction des thématiques de recherche. Cela peut s'expliquer par l'arrêt de certaines techniques de biologie mettant en œuvre les rayonnements ionisants ou substituées par d'autres sans risque radiologique.

Afin de répondre au mieux au déficit relatif et garantir la maîtrise du risque radiologique, il a été décidé et voté en F3SCT en septembre 2023 la mise en place d'un organisme compétent en radioprotection (OCR) à l'Inserm, effective dans la construction de son organisation en 2024, et en procédure de certification prévue en 2025. L'OCR ne remplace cependant qu'incomplètement le CRP, et n'est véritablement préconisé que dans certaines situations spécifiques.

Les autres acteurs de la prévention des risques

Le référent sécurité laser (RSL)

L'article R4452-21 du code du travail impose que les établissements disposent en interne de compétences particulières afin de gérer les risques liés aux rayonnements optiques artificiels. Dans la plupart des unités de recherche, ce risque se limite aux activités LASER. Pour répondre à cette exigence, les unités de recherche manipulant le laser de Classe 3R et plus doivent se doter d'un Référent Sécurité Laser au sein de leur structure. L'action du référent sécurité laser est définie dans une lettre de cadrage spécifique transmise pour information à la F4SCT.

	Nombre total de RSL		Lettres de cadrage RSL à jour toutes tutelles confondues		RSL Inserm		RSL Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettre de cadrage des RSL Inserm		Quotité de temps des RSL Inserm en ETP (0 à 1 ETP)				
	Nombre	%	Nombre total	%	Nombre ayant pris leur fonction dans l'année	%	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max		
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	13		Non renseigné		3	23	Non renseigné		0	3	100	Non renseigné			
Occitanie Pyrénées	5	4	80	2	40	0	0	2	100	2	100	0,01	0,01	0,01	
Auvergne-Rhône-Alpes	8	Non renseigné		3	38	0	0	3	100	0	0	0,15	0,1	0,2	
Nord-Ouest	13	3	23	4	31	0	0	3	75	2	50	0,1	0,1	0,1	
Occitanie Méditerranée	4	4	1	2	50	0	0	2	100	2	100	Non renseigné			
Nouvelle Aquitaine	3	3	100	2	67	Non renseigné		0	2	100	2	100	0,1	0,1	0,1
Est	4	3	75	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Grand Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Paris-IDF Centre Est	22	Non renseigné													
Paris-IDF Centre Nord	3	3	100	3	100	0	0	3	100	3	100		0,05	0,1	
Paris-IDF Sud	Non renseigné														
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	Non concerné														

Le référent de confinement L2/L3

Le référent de confinement L2/L3 (RC) a une expérience effective et pratique de l'utilisation d'un laboratoire confiné de niveau 2 ou 3. L'action du référent confinement L2/L3 est définie dans une lettre de cadrage spécifique transmise pour information à la F4SCT. Chaque laboratoire de confinement (de niveau 2 ou 3) doit avoir un RC. Celui-ci peut s'occuper de plusieurs équipements d'un même site.

	Nombre total de RC L2/L3		Lettres de cadrage de RC L2/L3 à jour toutes tutelles confondues		RC L2/L3 Inserm		RC L2/L3 Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettre de cadrage des RC L2/L3 Inserm		Quotité de temps des RC L2/L3 Inserm en ETP (0 à 1 ETP)			
	Nombre	%	Nombre total	%	Nombre ayant pris leur fonction dans l'année	%	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max	
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	43	Non renseigné												
Occitanie Pyrénées	70	36	51	31	44	0	0	21	68	20	65	Non renseigné		

	Nombre total de RC L2/L3		Lettres de cadrage de RC L2/L3 à jour toutes tutelles confondues		RC L2/L3 Inserm				RC L2/L3 Inserm ayant suivi une formation initiale		Lettre de cadrage des RC L2/L3 Inserm		Quotité de temps des RC L2/L3 Inserm en ETP (0 à 1 ETP)		
			Nombre	%	Nombre total	%	Nombre ayant pris leur formation	%	Nombre	%	Nombre	%	moyenne	min	max
Auvergne-Rhône-Alpes	61		Non renseigné		28	46	Non renseigné		0	28	100	4	14	0,3	0,2
Nord-Ouest	91	52	57	21	23	0	0	21	100	16	76	0,065	0,02	0,1	
Occitanie Méditerranée	73	0	0	39	53	0	0	26	67	0	0	Non renseigné			
Nouvelle Aquitaine	40	36	90	20	50	4	20	17	85	17	85	0,08	0,05	0,1	
Est	28	5	18	7	25	1	14	7	100	3	43	0,1			
Grand Ouest	50	40	80	20	40	1	5	20	100	16	80	0,16	0,05	0,8	
Paris-IDF Centre Est	59	Non renseigné		16	27	8	50	Non renseigné							
Paris-IDF Centre Nord	Non renseigné			101	Non renseigné	5	5	101	100	Non renseigné					
Paris-IDF Sud	Non renseigné														
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	Non concerné														

5.3.3 ACTEUR EXTERNE, l'inspecteur Santé et Sécurité (ISST)

Les inspecteurs santé et sécurité au travail (ISST) contrôlent les conditions d'application des règles en matière d'hygiène et de sécurité dans les établissements de recherche d'enseignement supérieur. Ils proposent toute mesure qui leur paraît de nature à améliorer l'hygiène, la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Inspection ISST	Nombre d'inspection pour 2024
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	0
Occitanie Pyrénées	1
Auvergne-Rhône-Alpes	0
Nord-Ouest	1
Occitanie Méditerranée	0
Nouvelle Aquitaine	0
Est	1
Grand Ouest	0
Paris-IDF Centre Est	0
Paris-IDF Centre Nord	0
Paris-IDF Sud	1
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	0

5.4 Le dialogue social au niveau national dans le cadre de la formation spécialisée santé et sécurité et conditions de travail (F3SCT)

5.4.1 Les travaux de la F3SCT en 2024

La Formation Spécialisée compétente au niveau national (F3SCT) a été mise en place en 2023. Les membres représentants du personnel sont y librement désignés par les organisations syndicales représentatives siégeant au Comité social d'administration d'établissement (CSAE). Sa composition est quasi égalitaire entre les hommes et les femmes (6/4) pour les titulaires, et majoritairement féminine pour les suppléant(es) (9/1). Vous trouverez son équivalent dans les délégations régionales (F4SCT). Toutes sont installées pour une durée de quatre ans. Le fonctionnement des F3SCT et F4SCT sont établis par un règlement intérieur.

En 2024, lors des réunions de la F3SCT, au niveau national, les points suivants ont été abordés :

- ✓ Réunion du 21 mars 2024
 - Approbation du PV de la F3SCT, séance du 6 décembre 2023
 - Bilan d'activité du dispositif de recueil et traitement des signalements de violences au travail, de harcèlement et d'agissements sexistes – Pour information
 - Plan pluriannuel 2024-2026 d'actions de prévention des RPS - Pour avis
 - Accompagnement au maintien en l'emploi et handicap – Pour information
- ✓ Réunion du 24 avril 2024
 - Plan pluriannuel 2024-2026 d'actions de prévention des RPS - Pour avis
- ✓ Réunion du 20 juin 2024
 - Approbation du PV de la F3SCT, séance du 21 mars 2023 et du 24 avril 2024
 - Plan pluriannuel 2024-2026 d'actions de prévention – Pour avis
 - Bilan de la Médecine de Prévention données 2023 – Pour information
 - Bilan de la situation Santé et Sécurité au Travail – Prévention des risques, y compris le volet SST RSU données 2023 – Pour information
 - Bilan du plan d'actions suite à inspection ISST mars 2022 _ Pour information
 - Point Groupes de travail – Pour information
- ✓ Réunion du 10 octobre 2024
 - Approbation du PV de la F3SCT, séance du 20 juin 2024
 - Présentation du service coordination de la prévention des risques - Pour information
 - a. Missions du SCPR
 - b. Lettre de cadrage des chargés de mission prévention :
 - i. Risques biologiques
 - ii. Risques chimiques
 - iii. Risques physiques
 - iv. Radioprotection
 - v. Ergonomie de l'activité
 - vi. Projets transversaux
 - Bilan de la Médecine de Prévention données 2023 – Pour information (report séance du 20 juin 2024)
 - Présentation de la boîte à outils – Visites F4SCT - Pour information.
 - Bilan Handicap et maintien en emploi 2023 - Pour information.
- ✓ Réunion du 10 décembre 2024
 - Approbation du PV de la F3SCT, séance du 10 octobre 2024
 - Prion et prion-like- Pour information
 - a. Prion :
 - i. Bilan des reprises d'activité
 - ii. Travaux en cours en lien avec le GT inter EPST Préventeurs et le MERS
 - b. Prion like :
 - i. Cartographie des activités (en cours d'exploitation)
 - ii. Préconisations de l'Inserm
 - OGM – Pour information
 - a. Rappels
 - b. Revue des inspections
 - Procédure Certibiocide - Pour information.
 - Révision de l'outil spécifique CARA-RPS (Collecte, Analyse et Retranscription Automatique des RPS) – Pour information

5.4.2 Le dialogue social au niveau régional dans le cadre de la formation spécialisée de service santé et sécurité et conditions de travail (F4SCT)

	Nombre de membres des membres F4SCT, en distinguant		Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci.		Organisateur de la formation	Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.
	Titulaires	Suppléants	Nombre de membres	Durée de la formation en jours		
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	6	5	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné	Non renseigné
Occitanie Pyrénées	5	5	9	2	Administration	0
Auvergne-Rhône-Alpes	6	6	11	2	Externe	0
Nord-Ouest	4	1	4	3	Administration	0
Occitanie Méditerranée	5	5	11	1	Administration	8
Nouvelle Aquitaine	5	5	12	5	Administration	0
Est	9	9	9	5	Externe	0
Grand Ouest	6	4	10	3	Administration	
Paris-IDF Centre Est	7	7	11	3	Non renseigné	Non renseigné
Paris-IDF Centre Nord	7	7	14	5	Externe	0
Paris-IDF Sud	Non renseigné					
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	5	5	10	3	Externe	0

	Nombre de réunions avec la participation d'acteurs de prévention		
	ISST	CP/AP	Médecin du travail
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	0	2	4
Occitanie Pyrénées	0	4	4
Auvergne-Rhône-Alpes	0	3	3
Nord-Ouest	0	4	4
Occitanie Méditerranée	1	0	3
Nouvelle Aquitaine	0	5	0
Est	2	4	2
Grand Ouest	0	4	0
Paris-IDF Centre Est	Non renseigné		
Paris-IDF Centre Nord	0	3	3
Paris-IDF Sud	Non renseigné		
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	0	3	3

	Nombre de réunions F4SCT ordinaire	Nombre de réunions F4SCT extraordinaire	Nombre de réunions tenues, ventilé selon qu'elles ont été tenues :				Nombre de visites de F4SCT		Présentation du DUER en F4SCT	Présentation du Bilan annuel Santé et sécurité au travail - Prévention des risques professionnels de la DR	Présentation du Bilan de médecine préventive	Présentation du Programme annuel de prévention des risques professionnels de la DR en F4SCT soumis pour avis
			sur demande de la moitié au moins des représentants du	à l'initiative du président	suite à un accident grave	au signalé au danger grave et	Nombre total des visites sur l'année	dont le rapport a été étudié en F4SCT				
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	4	1	Non renseigné				1	1	Oui	Oui	Non	Non
Occitanie Pyrénées	4	0	0	4	0	0	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Auvergne-Rhône-Alpes	3	0	0	3	0	0	1	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Nord-Ouest	4	0	0	3	1	0	1	0	Oui	Oui	Oui	Oui
Occitanie Méditerranée	4	0	0	4	0	0	2	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Nouvelle Aquitaine	4	1	1	4	0	0	4	4	Oui	Oui	Non	Oui
Est	4	0	0	4	0	0	2	1	Oui	Oui	Oui	Oui
Grand Ouest	4	0	0	4	0	0	3	3	Oui	Oui	Oui	Non
Paris-IDF Centre Est	4	0	0	4	0	0	0	0	Non	Non	Non	Non
Paris-IDF Centre Nord	3	0	0	3	0	0	2	2	Oui	Oui	Oui	Oui
Paris-IDF Sud	Non-renseigné											
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	3	1	0	1	0	0	1	1	Oui	Oui	Non	Oui

	Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année		Nombre de signalements de danger grave et imminent (DGI) dans l'année sur le registre	Nombre de signalements de danger grave et imminent (DGI) étudiés par les F4SCT	Nombre d'activation/réunion de la CVS	Nombre de réunion de la Creg Prev RPS
	Reconnu par l'administration	Non reconnu par l'administration				
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	0	0	0	0	0	0
Occitanie Pyrénées	0	0	0	0	0	0
Auvergne-Rhône-Alpes	0	0	0	0	0	0
Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0
Occitanie Méditerranée	0	0	0	0	2	0
Nouvelle Aquitaine	0	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0	0
Grand Ouest	0	0	0	0	1	1
Paris-IDF Centre Est	0	0	0	0	0	0
Paris-IDF Centre Nord	0	0	0	0	0	0
Paris-IDF Sud	Non renseigné					

	Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année		Nombre de signalements de danger grave et imminent (DGI) dans l'année sur le registre	Nombre de signalements de danger grave et imminent (DGI) étudiés par les F4SCT	Nombre d'activation/réunion de la CVS	Nombre de réunion de la Creg Prev RPS
	Reconnu par l'administration	Non reconnu par l'administration				
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	0	0	0	0	0	0

6. PILOTAGE DE LA DEMARCHE D'ÉVALUATION ET DE PREVENTION DES RISQUES

a. ETAT DE L'ACTUALISATION 2024 DU DUER

Au-delà de l'obligation réglementaire, l'évaluation des risques est la première étape indispensable pour la mise en place d'une démarche de prévention efficace. En l'absence de connaissance des risques de son environnement de travail, les équipements de protection à disposition peuvent s'avérer insuffisants et exposer les agents à des dangers et/ou des risques qui pourraient être éliminés ou limités. Les risques sont évalués au niveau local, c'est-à-dire dans chaque structure (formation de recherche/service support à la recherche) puis retranscrits dans un document unique (support Inserm ou autre). Un plan d'action doit être défini avec un choix priorisé des actions à mettre en œuvre ou à ajuster. **Les évaluations des risques professionnels effectuées dans les unités de recherches sont transmises aux délégations régionales de rattachement. Les actions sont hiérarchisées et intègrent les enjeux stratégiques de la politique de prévention de la direction de l'établissement.**

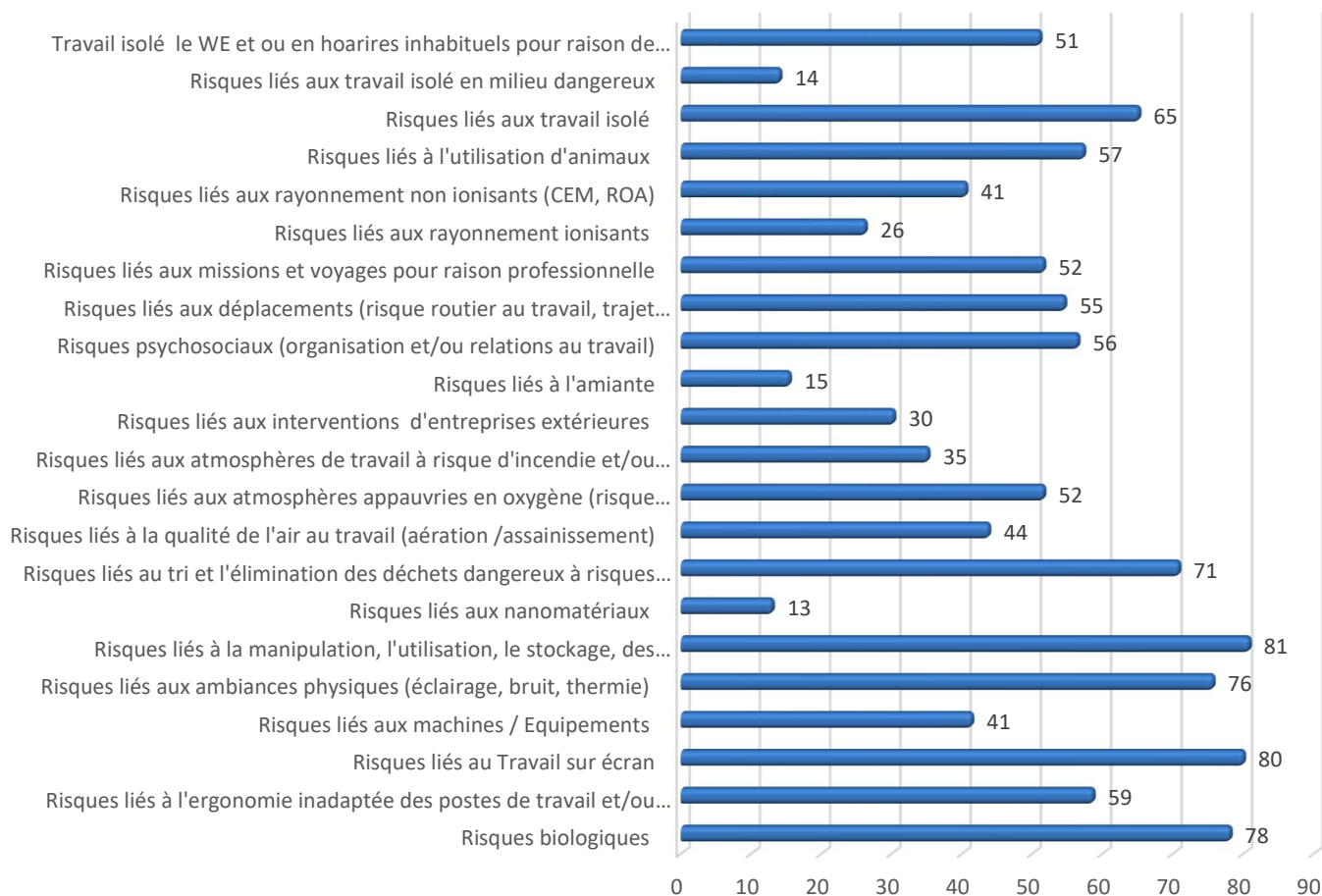
Les données transmises à la délégation régionale fournies par l'ensemble des laboratoires de sa circonscription, sont compilées en une synthèse régionale. Elle permet d'établir un plan d'action régional. Ces données peuvent alimenter les actions de prévention prioritaires retenues dans le cadre du plan national.

	Nombre total de DUER actualisés en 2024	Nombre total de DUER	Taux d'actualisation du DUER en 2024 en %
Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse	22	26	85
Occitanie Pyrénées	25	25	100
Auvergne-Rhône-Alpes	29	29	100
Nord-Ouest	74	82	90
Occitanie Méditerranée	18	18	100
Nouvelle Aquitaine	25	27	93
Est	44	55	80
Grand Ouest	50	61	82
Paris-IDF Centre Est	29	53	55
Paris-IDF Centre Nord	53	66	80
Paris-IDF Sud	Non renseigné		
Siège : Paris (rue de Tolbiac, Biopark et Montparnasse)	1	1	100
Actualisation du DUER à l'INSERM	370	443	84

Le taux moyen au niveau national d'actualisation du DUER s'améliore à hauteur de 84 % (2023-78.5%).

Il est donc de plus en plus réalisé une campagne d'actualisation annuelle, dans une coordination régionale entre les partenaires de mixité.

Taux en % - Répartition des risques évoqués dans le cadre de l'actualisation 2024 du DUER



6.2 Focus sur les risques particuliers – Analyse plus spécifique des DUER

6.2.1 Les locaux de travail

Concernant les bâtiments occupés par des agents INSERM	Nombre	%
Total des bâtiments occupés par toute ou une partie par une structure INSERM au moins	352	
Total des bâtiments gérés par l'INSERM (propriétaire ou en assumant la charge de propriétaire)	54	15,3

Beaucoup de structures sont hébergées (84.7%), donc régies et sous convention hébergeur.

Concernant les bâtiments gérés par l'INSERM (propriétaire ou en assumant la charge de propriétaire)	Nombre	%
bât avec vérification annuelle des installations de CVC	54	100
bât avec vérification annuelle des installations électriques	54	100
bât avec vérification annuelle des extincteurs	53	98
bât avec vérification annuelle du SSI (nb. Vérifiés / nb. concernés)	54	100
bât avec contrôle quinquennal des ascenseurs (nb. Vérifiés / nb. concernés)	50	93
avec DTA à jour (nb. à jour / nb. concernés)	37	69
bât avec non-conformité identifiée en matière d'accès des PSH	8	15

Sur le nombre total de **352 de bâtiments occupés** par toute ou une partie par une structure au moins, **54 sont gérés par l'INSERM**, avec des indicateurs de suivi des contrôles bâtimementaires particulièrement bons. Il reste néanmoins à améliorer l'accès aux personnes en situation de handicap.

6.2.2 Les risques Incendie

Risque de survenue d' incendie		
Concernant tous les bâtiments accueillant du personnel Inserm	Nombre de départ de feu ou d'incendie connus dans l'année	7
	% bât dans lesquels a été proposée une formation à la manipulation des extincteurs < 5 ans	53
	% bât avec exercice d'évacuation incendie < 1 an	50
	% bât dans lesquels les plans ou consignes d'évacuation sont à mettre à jour	19
	Nombre de Guide serre file / chargé d'évacuation formés < 5 ans	760 soit un total de 8,5 % par rapport au nombre total d'agents dans toutes les DRs

6.2.3 Les risques physiques

Parmi les DUER évoquant les risques physiques		
DUER en %	Avec utilisation d'équipements laser de classe > 3 (table optique, laser accessible, ...)	28
	Avec équipement avec laser de classe 3	37
	Concernés qui ont au moins un RSL avec lettre de cadrage	19
	Avec lasers de classe > ou = à 3 avec locaux conformes et affichage des consignes	19
	Concernés ayant mis en place les FIE optique	11
	Avec utilisation d'IRM ou de RMN (1,5T, 3T à 8T)	15
	Avec IRM ou RMN avec périmètre de sécurité matérialisé et affichage des consignes	12
	Avec utilisation de générateurs à ultrasons > 18000Hz	53
	Avec appareils à ultrasons et présence des EPI adaptés et affichage des consignes	32
	Avec utilisation d'équipements émetteurs de rayons UV	74
	Avec appareils UV et présence des EPI et affichage des consignes	48

Il reste à améliorer :

- la désignation avec lettre de cadrage et la formation :
 - des référents sécurité laser (si détention et/ou utilisation de source de classe >3R)
 - des personnes en charge de la prévention des risques liés aux CEM
- la traçabilité de la présence d'EPI et de l'affichage des consignes de sécurité.
- la traçabilité dans la FIE optique.

6.2.4 Les risques chimiques

Parmi les DUER évoquant les risques chimiques		
	Avec une liste des produits chimiques à jour (< 1 an)	45
	Avec utilisation, quel que soit sa forme de produits chimiques dangereux, y compris CMR (manipulation, stockage, tri et élimination des déchets ...)	99
	Avec manipulation, stockage de CMR	92
	Avec une recherche de substitution documentée (produit, procédé...)	11
	Ayant mis en place une démarche de prévention du risque CMR (protection collective/individuelle)	52
	Avec manipulation de nanomatériaux	18
	Ayant mis en place une démarche d'optimisation du stockage sécurisé des produits chimiques dangereux	54
	Ayant mis en place une démarche d'optimisation du tri et l'élimination des déchets chimiques dangereux	55
	Renseignés avec le contrôle annuel des sorbonnes (nb. avec contrôle / nb. avec sorbonnes)	86
	Renseignés en termes de mise en place d'un plan d'action pour leurs sorbonnes non conformes (nb. avec PDA / nb. concernés)	20
	Renseignés avec le contrôle annuel des ETRAF (nb. avec contrôle / nb. avec ETRAF)	31

Parmi les DUER évoquant les risques chimiques		
	Renseignés en termes de mise en place d'un plan d'action pour leurs ETRAF non conformes (nb. avec PDA / nb. concernés)	5
	Renseignés avec le contrôle annuel / bi annuel si CMR des poste de pesée / manipulation sécurisées des pulvérulents dangereux (toxiques, CMR, STOT) (nb. avec contrôle / nb. avec poste de sécurité cytotoxique)	0
	Renseignés en termes de mise en place d'un plan d'action poste de pesée / manipulation sécurisées des pulvérulents dangereux (toxiques, CMR, STOT) (nb. avec PDA / nb. concernés)	1
	Renseignés en termes de mise en place de la traçabilité individuelle des expositions aux produits chimiques, en particulier CMR	54
	Avec ATEX (explosion/incendie)	20
	Avec atmosphère appauvrie en oxygène (anoxie)	59

Il convient de communiquer sur l'importance de la maintenance préventive et sur l'importance du maintien en état de fonctionnement et de la vérification périodique annuelle pour les ACD et biannuelle quand il s'agit de CMR des équipements de protection collective et installations de ventilation / aération (pollution spécifique) essentiels à la santé et sécurité des agents. Les hébergeurs sont partie prenante de ce maillon essentiel de la prévention des risques chimiques. Toute anomalie ou non-conformité doit faire l'objet d'une action immédiate.

De même, une amélioration significative doit être recherchée s'agissant :

- de la mise à jour annuelle de l'inventaire des produits chimiques et procédés en produisant,
- de l'actualisation dans le DUER de l'évaluation des risques chimiques traçant l'ensemble des équipements collectifs et individuels mis en œuvre,
- de la traçabilité individuelle des expositions aux produits chimiques, en particulier CMR, afin de produire les listes des agents exposés aux CMR, à transmettre au médecin du travail.

6.2.5 Les risques biologiques

Parmi les DUER évoquant les risques biologiques		
	Avec manipulation d'échantillons d'origine humaine	76
	Concernés par l'utilisation de micro-organismes et toxines (MOT)	8
	Avec manipulation d'organismes génétiquement modifiés (OGM)	74
	A jour de leur dossier OGM (ou en cours d'instruction par le MESRI)	42
	Avec manipulation de prions	4
	Avec manipulation de prions-like	9
	Renseignés en termes de contrôle annuel des PSM de type II (nb contrôlés / nb avec PSM de type II)	71
	Renseignés en termes de plan d'action pour les PSM de type II non conformes (nb avec PDA / nb concernés)	16
DUER en %	Avec des activités de recherche - Prions	2
	Avec des activités de recherche - Prions like	8
	Avec nécessité de travailler en L2	81
	Avec accès à un L2 (dans ou en-dehors de la structure)	70
	Renseignés en termes de référents L2 formés	63
	Avec nécessité de travailler en L3	15
	Concernés qui ont accès à un L3 (dans ou en-dehors de la structure)	11
	Renseignés en termes de référents L3 formés	12

La majorité des DUER évoque le risque biologique avec la manipulation d'échantillons d'origine humaine et/ou d'OGM. Dans ce contexte et environnement de travail, il convient de communiquer sur l'importance de la maintenance préventive et sur l'importance du maintien en état de fonctionnement et de la vérification périodique annuelle des équipements de protection collective et installations d'aération / ventilation (pollution spécifique) essentiels à la santé et sécurité des agents. Les hébergeurs clairement sont partie prenante de ce maillon essentiel de la prévention des risques biologiques, en particulier liés aux OGM. Toute anomalie ou non-conformité doit faire l'objet d'une action immédiate corrective.

De même, une amélioration significative doit être recherchée s'agissant :

- de la mise à jour annuelle de la liste des agents biologiques manipulés et stockés,

- de l'actualisation dans le DUER de l'évaluation des risques biologiques traçant l'ensemble des équipements collectifs et individuels mis en œuvre,
- de la traçabilité individuelle des expositions aux agents biologiques pathogènes afin de produire les listes des agents qui y sont exposés, à transmettre au médecin du travail.

6.2.6 Les risques radiologiques

Parmi les DUER évoquant des risques radiologiques		
DUER en %	Utilisant des sources non scellées	56
	Utilisant des sources scellées	34
	Utilisant des générateurs électriques de RX	44
	Possédant une autorisation ASN	62
	Qui ont au moins un CRP désigné et à jour de sa formation	75
	Ayant mis en place la traçabilité individuelle des expositions aux rayonnements ionisants	53
	Faisant mention de Zone surveillée	48
	Faisant mention de Zone contrôlée	26

Il est important de vérifier auprès des CRP si le régime administratif est à jour (déclaration, enregistrement, exemption) dès lors qu'il y a détention et/ ou utilisation d'une source présentant un risque radiologique. De même, dans le cadre de la coordination des CRP, de vérifier le statut actuellement à jour de leur formation. La traçabilité individuelle des expositions est par ailleurs un sujet à prioriser.

6.2.7 Les risques psychosociaux

Parmi les DUER évoquant des risques psychosociaux		
DUER en %	RPS Renseignés	57
	RPS Non-renseignés	27
	Parmi ceux qui sont renseignés, combien ont un plan d'action de prévention spécifiques RPS effectués au niveau de l'unité de recherche / service et transcrit dans le DUER	46
	Parmi ceux qui sont renseignés, combien comportent des VSS et discrimination et les actions de prévention associées	2
	Parmi ceux qui sont renseignés, combien des pratiques addictives au travail et les actions de prévention associées	0

La transcription des RPS et l'élaboration et le suivi du plan d'action dans le DUER restent à améliorer.

6.2.8 Les risques liés à la manipulation d'animaux

Parmi les DUER évoquant des risques liés à l'expérimentation animale		
DUER en %	Ayant recours à l'expérimentation animale sur rongeur	68
	Ayant recours à l'expérimentation animale sur zebrafish	8
	Ayant recours à l'expérimentation animale sur insecte	6
	Ayant recours à l'expérimentation animale sur primate non humain	4
	Ayant recours à l'expérimentation animale sur d'autres espèces	14
	Qui pratiquent l'injection de substance dangereuse CMR	16
	Qui pratiquent l'injection de micro-organismes pathogènes	13
	Qui pratiquent l'injection de traceurs radio actifs	6
	Qui pratiquent l'injection de substance dangereuse	18
	Avec utilisation de hottes de change	21
	Avec poste d'anesthésie sécurisé	26

7. COMPLEMENTS THEMATIQUES DE BILAN D'ACTIVITE DU SERVICE DE COORDINATION DE LA PREVENTION (SCPR)

7.1 Prévention des risques biologiques

7.1.1 Formation des référents L2/L3

Le risque biologique constitue une des priorités du programme de prévention triennal 2024/2026. Pour mener à bien l'évaluation et la maîtrise des risques biologiques dans les unités de recherche et gérer ce risque au quotidien, l'Inserm s'appuie sur un **réseau de référents de confinement L2/L3, spécialisés dans la gestion des laboratoires de confinement**. La mise en place d'un réseau des référents de confinement et son animation, ne peuvent être envisageable qu'avec la participation des conseillers de prévention de chaque délégation régionale.

En 2024, les **formations de référents L2/L3 sont déployées en délégation régionale** par un membre du SCPR et un agent placé en délégation régionale, la chargée de mission risque biologique et la responsable Pôle Prévention- Immobilier de la Délégation Régionale Auvergne-Rhône-Alpes.

6 formations ont été réalisées, totalisant 83 personnes formées.

BORDEAUX	14 personnes
LYON	15 personnes
PARIS x 2	23 personnes
NANTES	16 personnes
DIJON	15 personnes

Cette formation est très appréciée des participants et permet à l'Inserm de bénéficier d'un réseau de référents des risques biologiques unique au sein des établissements de recherche.

Sur l'année 2024, différents réseaux ce sont mis en place en délégation régionale, notamment sur la délégation Occitanie Méditerranée et la délégation Nouvelle-Aquitaine.

Le maintien de cette formation est une priorité sur l'année 2025.

7.1.2 Mission d'expertise de la sécurité dans les laboratoires de recherche sur les prions infectieux

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation a instauré un moratoire sur les recherches impliquant des prions infectieux après deux décès survenus en 2021. En 2022, un guide de bonnes pratiques a été publié, suivi d'audits externes pour cinq de nos équipes de recherche.

Depuis le début du moratoire, le SCPR accompagne les équipes pour préparer les audits et mettre en œuvre des actions correctives. A l'heure actuelle, trois équipes de recherche ont repris une activité.

Le SCPR communique des informations et conseils aux instances réglementaires (F3/F4SCT) pour faciliter une reprise progressive des activités de recherche, avec un suivi des décisions prises lors des séances.

Pour lever ce moratoire progressivement, les conseillers de prévention et les délégués régionaux sont orientés sur les démarches à suivre pour favoriser une reprise des activités.

Le ministère de la recherche a créé un « **comité de suivi Prion** » pour assurer la traçabilité des activités de recherche inter établissements, garantissant ainsi un suivi précis en matière de santé et de sécurité au travail. Dans ce contexte, le SCPR accompagne la direction générale de l'Inserm au comité ministériel pour soutenir le suivi des actions des équipes de recherche et favoriser une reprise d'activité. En 2024, la conseillère nationale prévention, la chargée de prévention des risques biologiques et le médecin coordinateur de la médecine de prévention ont assisté à trois réunions du comité ministériel, durant lesquelles il a été discuté de l'actualisation éventuelle du « guide des bonnes pratiques de prévention pour les travaux de recherche sur le prion », en intégrant les propositions des chercheurs, si elles sont pertinentes et acceptables en termes de prévention des risques. Le SCPR a donc participé par ailleurs à trois réunions inter-établissements et une réunion d'échange entre préventeurs et chercheurs, apportant une expertise de niveau confirmé. Ce travail se poursuivra sur l'année 2025, sans doute pour boucler à une mise à jour du guide de bonnes pratiques.

Une fiche de conduite à tenir en cas d'accident lié aux prions et prion-like a été rédigée sur la base d'un travail collaboratif entre le SCP et le SCMP, intégrant de façon très opérationnelle en situation de travail en L3, les préconisations du Haut Conseil en Santé Publique.

Le moratoire "prion" a fortement affecté les activités de recherche, soulevant des questions sur les gènes, protéines et peptides responsables de formations d'agrégats qualifiés de « prion-like ». Le ministère a de nouveau sollicité les établissements pour des mesures pratiques adaptées aux laboratoires et animaleries concernés. Pour 2024, le SCPR proposé à la Direction Générale de l'Inserm et aux représentants du personnel (F3SCT) des actions à mettre en œuvre, notamment s'agissant plus spécifiquement des prion-like :

1. Définir ce qu'est un prion-like.
2. Recenser les UMR S impliquées dans des projets de recherche sur les prion-like.
3. Réaliser une cartographie nationale et régionale.
4. Élaborer une fiche de conduite à tenir en cas d'accident avec la médecine du travail.

Il a également proposé des préconisations, actuellement encore en attente de références réglementaires, telles que

1. Manipulations en Niveau de Sécurité Biologique 2.
2. Plans expérimentaux intégrant la prévention et la maîtrise des risques.
3. Port d'équipements de protection individuelle.
4. Traitement des déchets biologiques comme pour le prion.

7.1.3 Organisme Génétiquement Modifié -OGM

La réglementation relative à l'utilisation des OGM a évolué. Pour répondre à ces nouvelles exigences, le SCPR a informé les conseillers de prévention des délégations régionales lors de nos réunions de réseau. À leur demande, la chargée de prévention des risques biologiques a également animé plusieurs sessions pour expliquer cette réglementation au personnel de recherche, en mettant l'accent sur les exigences spécifiques.

Un effort très significatif visant à aider les porteurs de projets scientifiques dans nos laboratoires à comprendre ces évolutions réglementaires et à élaborer les dossiers nécessaires, a été porté par le SCPR : Pour mieux accompagner les chercheurs sur les questions liées aux OGM, il a été proposé :

- Un webinaire sur ce sujet, que la chargée de prévention des risques biologiques anime dans toutes les délégations régionales qui en expriment le besoin.
- Elle intervient en soutien aux demandes d'agrément pour l'installation et l'utilisation d'OGM, en particulier lorsque des difficultés sont signalées par les unités de recherche ou les délégations régionales.
- Elle joue un rôle de communication entre les unités de recherche et le Comité d'Expertise des Utilisations Confinées d'OGM (CEUCO), en abordant les points bloquants des dossiers.

En 2024, des inspections OGM ont eu lieu dans plusieurs unités de recherche Inserm par des inspecteurs assermentés. La chargée de prévention des risques biologiques a été sollicitée pour accompagner les unités inspectées en suite de ces inspections, afin de répondre au besoin de conformité au regard des exigences réglementaires. Le SCPR assure un dialogue régulier avec la direction générale sur l'avancement des actions entreprises par les formations de recherche pour clore les dossiers d'inspection. Devant le constat d'infractions relevées par les inspecteurs, une note a été envoyée aux délégués régionaux pour transmission aux directeurs d'unités, rappelant les obligations réglementaires des directeurs, en particulier suite à des contrôles renforcés ayant révélé des non-conformités, et informe également sur les ressources disponibles pour les aider.

Un dispositif d'accompagnement plus resserré à destination des unités de recherche utilisant des OGM à l'Inserm a été mis en place. Ce dispositif comprend plusieurs actions :

1. Formation et information : Organiser des sessions pour informer les conseillers de prévention sur les nouvelles réglementations concernant les OGM.
2. Soutien aux Conseillers de Prévention : Les assister pour animer le réseau d'assistants de prévention et expliquer l'évolution réglementaire au personnel de recherche.
3. Aide à l'élaboration des dossiers : Soutenir les porteurs de projets scientifiques dans la préparation de leurs dossiers, en mettant l'accent sur la compréhension des évolutions réglementaires.
4. Appui pour les demandes d'agrément : Intervenir en cas de difficultés signalées par les unités de recherche ou les délégations régionales, avec un accompagnement renforcé.
5. Webinaires : Organiser des webinaires pour conseiller les chercheurs sur les préoccupations liées aux OGM, selon les besoins des délégations régionales.
6. Retour et suivi des visites d'inspection : Analyser les rapports d'inspection et accompagner les unités de recherche dans la mise en œuvre des actions requises.

7.2 Prévention du risque radiologique

7.2.1 Les conseillers en radioprotection : personnes compétentes en radioprotection (PCR, personnes physiques) ou organismes compétents en radioprotection (OCR, personnes morales) et les manipulateurs

En 2024, il y a 139 conseillers en radioprotection (CRP, personne physique) désignés pour la prévention du risque radiologique dans les structures de recherche, dont environ 1/3 rémunérés par l'Inserm. Certaines structures font appel à un OCR (personne morale), externe ou interne à la structure.

Les évolutions réglementaires qui se poursuivent depuis 2018 produisent toujours leurs effets :

- On observe une **perte de vitesse du côté de certaines CRP**, certaines ayant même cessé leur mission devenue trop compliquée.
- **L'évolution du référentiel de formation, également cause de démissions de PCR, va se poursuivre en 2027 avec la mise en place d'un examen national, plus sélectif, à renouveler tous les 5 ans.**

Il convient d'accompagner toujours au mieux les CRP dans la prise en charge de leurs missions, l'accès à la sous-traitance montrant souvent une perte de la maîtrise du risque radiologique en milieu de recherche pour la santé. Le retour d'expérience montre que ces sous-traitants peinent à comprendre l'organisation de la recherche publique, ainsi que le travail à réaliser. Par exemple, nos laboratoires ont besoin de personnes compétentes capables de gérer le risque engendré par la manipulation de radionucléides émetteurs alphas.

Au regard de nombreuses difficultés rencontrées, **l'Inserm s'est engagé dans le processus de certification OCR. Le projet a été voté favorablement par la F3SCT.** La certification OCR de l'Inserm permettra, à court terme :

- **D'intervenir dans les unités en conformité réglementaire** : désignation de l'OCR comme conseiller en radioprotection pour des opérations d'expertise dans des structures n'ayant pas de CRP, dans des cas de cessation d'activité par exemple ou de découvertes fortuites de sources ou de déchets radioactifs ;
- De faire **beneficier les structures multisites ou les CRP qui exercent sur plusieurs unités d'une organisation de la radioprotection conforme à la réglementation** ;
- **D'assurer une continuité de service** de la mission de CRP au national, requise par le code du travail ;
- **D'identifier l'Inserm comme un acteur important de la radioprotection.**

De nouveau, les **modèles de décision de désignation et de lettre de cadrage des CRP ont été mis à jour** conformément aux nouvelles obligations réglementaires.



6^{ème} séminaire du réseau PCR Inserm

Judi 17 octobre 2024

Site IRSN Le Vésinet, 31 rue de l'Écluse à Croissy Sur Seine

Programme

- 8h30 Accueil des participants
- 8h50 Ouverture de la journée
Barbara Dufeu, Responsable du service coordination de la prévention des risques de l'Inserm
- 9h00 Point de l'ASN : vérifications en radioprotection, régime d'enregistrement et obligations du RAN
Jenny Bocanegra et Eric Jouze, inspecteurs de la radioprotection, division ASN de Paris
- 10h00 Mise en perspective de la radioprotection et de l'expérimentation animale
Caroline Martin, ergonomiste, services de prévention des risques et de médecine de prévention de l'Inserm
- 10h20 Radioprotection en imagerie : les choix de la coupe / ouverture du plateau d'imagerie de Lille
Filbert Auger, responsable technique de la plateforme Lille In vivo Imaging and Functional Explorations
- 10h40 Table ronde et retours d'expériences : techniques de gestion des animaux et radioprotection, de l'injection à leur déclassement en non radioactif, en passant par l'imagerie, l'hébergement...
Solwina Chevales, conseillère de prévention Délégation Régionale Inserm Auvergne-Rhône-Alpes
Marie-Léone Gaub, chargée de mission pour le risque radiologique de l'Inserm
- 11h00 Pause
- 11h20 Nouvelles maladies à l'étude en radiobiologie, un angle de recherche sidérant sur les effets des radiations
Nicolas Foray, Directeur de l'Unité INSERM UMR 1286 "Radiations : Défense, Santé, Environnement"
- 12h20 Déjeuner sur place dans la salle particulière du restaurant de l'IRSN
- 14h00 Visites des installations de dosimétrie de l'IRSN en 3 groupes :
 - Laboratoire de dosimétrie externe
 - Laboratoire de radiotoxicologie
 - Équipements d'antropodasimétrie*Faouzes de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire*
- 17h00 Temps d'échange et clôture de la journée

Informations utiles

- Inscriptions : nelly.lefebvre@unice.fr | 02 31 56 80 831
- Pour nous rejoindre au 31 rue de l'Écluse - 78 290 Croissy Sur Seine
 - En transports :
 - RER A sortie VESINET CENTRE (côté pelouse)
 - Puis à pied : [LIEN ITINÉRAIRE VESINET CENTRE - IRSN A PIED](#)
 - Ou en bus : [LIEN ITINÉRAIRE VESINET CENTRE - IRSN EN BUS](#)
 - En véhicule personnel, présentez-vous à l'accueil/gardiennage du site de l'IRSN qui vous donnera l'accès au stationnement à l'intérieur
 - Pièce d'identité obligatoire !

7.2.2 Le réseau des PCR (=CRP) INSERM

Le réseau des PCR Inserm a été réuni le 17 octobre 2024 dans les locaux de l'ex-Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire au Vésinet (78). PCR et acteurs de la radioprotection à l'Inserm ont pu de nouveau se rencontrer dans le cadre d'un partenariat mis en place avec le laboratoire de dosimétrie de l'ex-IRSN.

Côté programme, l'accent a été mis sur les évolutions :

- réglementaires avec la présence des inspecteurs de l'ASN
- scientifiques avec l'intervention du directeur de recherche Nicolas Foray, directeur de l'U1296 située à Lyon qui travaille sur les effets des radiations
- techniques en imagerie préclinique, le partage de connaissances ayant conduit à la création d'un réseau des PCR précliniques.

La journée a été grandement appréciée avec une participation nominale d'environ 1/3 des membres du réseau, malgré l'accès difficile au site secret-défense du Vésinet. Les absents ont, comme d'habitude, reçu les présentations.

Pour mémoire, ce réseau se développe de façon parallèle et additionnelle aux réseaux régionaux et locaux, et a comme plus-value pour l'Inserm :

- une meilleure synergie au niveau national ;
- la formation continue des PCR ;
- le développement de la culture de la radioprotection ;
- un recueil des besoins à la source, une écoute directe.

L'information des PCR et les échanges passent principalement par le réseau PCR de l'Inserm. En plus des séminaires, réunions en local et visites de laboratoires, une veille informative et réglementaire est transmise via :

- des webinaires thématiques : en 2024 ce sont les modules radioprotection du didacticiel NEO qui ont été présentés et qui ont fait l'objet de nombreux échanges
- du réseau professionnel LinkedIn (qui s'est substitué, pour le réseau PCR Inserm, à twitter qui ne répondait plus aux besoins) : sélection d'actualités informatives, techniques et réglementaires à destination des acteurs de la radioprotection exerçant dans le domaine de la recherche en santé

7.2.3 La lutte contre les actes de malveillance en rapport avec la radioprotection

En 2021 et 2022, en collaboration avec le fonctionnaire de sécurité défense de l'Inserm et les conseillers de prévention, la chargée de mission risque radiologique a aidé plusieurs structures de recherche à mettre leur installation de type irradiateur à SSHA (Source radioactive Scellée de Haute Activité) en conformité vis-à-vis de la nouvelle réglementation en vigueur relative à la lutte contre les actes de malveillance. Ce travail multipartite a soulevé les questions de substitution, d'intérêt scientifique de l'équipement, de gestion de la radioprotection, de la sécurité, de la sûreté nucléaire et de leur optimisation. Étant donné la pertinence des réflexions, ce travail a abouti sur 1 article et 3 présentations.

L'équipe a réalisé un exercice de crise sur un des sites concernés en novembre 2024. Cette mise en situation a été riche d'enseignement pour l'ensemble des parties, et validé par l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de Radioprotection.

7.2.4 La lutte contre les actes de malveillance en rapport avec la radioprotection

En partenariat avec les conseillers de prévention, **la chargée de mission risque radiologique tient à jour une base de données de la radioprotection à l'Inserm** recensant :

- les PCR, leur formation et leur désignation ;
- les structures de recherche utilisant les rayonnements ionisants ;
- les obligations réglementaires (autorisations ASN, déclarations, etc.) ;
- les sources de rayonnements ionisants (sources scellées et non-scellées, générateurs électriques de rayonnements ionisants).

Cette base de données est un outil précieux très utile lors des échanges avec les autorités ou entre les différentes structures de recherche : partages de retours d'expériences, mutualisation ou cession d'équipements entre structure, etc.

L'exhaustivité du bilan est très hétérogène en fonction des délégations régionales. Il faudra en 2025 accompagner les DR en difficulté afin de retrouver l'ensemble des données nécessaires au pilotage de la prévention du risque radiologique.

7.2.3 Les actions de communication

Un compte de réseau social a été ouvert à tous et particulièrement destiné aux acteurs de la radioprotection qui exercent dans le domaine de la recherche en santé : Un compte X, ex TWITTER, pour le réseau PCR Inserm https://twitter.com/PCR_Inserm. Depuis sa création en juillet 2015, **498 tweets ont été émis à destination des PCR du secteur recherche (environ 1 tweet par semaine). Actualités de la radioprotection, évolutions des techniques, textes réglementaires et informations institutionnelles, l'objectif est de faciliter la veille que doivent réaliser les PCR.**

En 2023, le réseau twitter a été racheté. Ses évolutions ne correspondent plus aux besoins de transmission de la veille technique et réglementaire aux PCR, en particulier avec le fait que l'accès nécessite un enregistrement de la part des PCR. En 2024, le réseau PCR Inserm a remplacé son usage de X par celui de LinkedIn qui répond aux besoins actuels.

✓ Des fiches techniques travaillées avec l'INRS

Depuis plusieurs années, l'Inserm participe activement au groupe de travail de l'INRS pour l'élaboration de fiches techniques radioprotection à destination des laboratoires de recherche, à travers les chargées de mission risque radiologique du SCPR et du SCMP.

✓ **Une association de PCR et d'Acteurs de la Radioprotection**

Ces supports d'information représentent un réel outil technique pour l'application des dispositions réglementaires en matière de radioprotection, destiné à l'ensemble des acteurs de la prévention du risque radiologique, de la personne compétente en radioprotection à l'employeur en passant par les médecins du travail, conseillers de prévention, responsables d'activités nucléaires, etc.

Après la parution en 2016 de la fiche « Sources non scellées. Technique in vivo chez le petit animal », puis en 2019 de la fiche « Appareils électriques émettant des rayons X », le groupe a travaillé sur une fiche spécifique des « Accélérateurs de particules » qui est parue en juin 2020.

Devenues obsolètes vis-à-vis des évolutions réglementaires, le travail actuel consiste en leur mise à jour.

✓ Les journées PCR de la SFRP

La chargée de mission pour le risque radiologique a présenté sa candidature pour devenir membre de la section PCR de la SFRP (Société Française de RadioProtection). Sa candidature a été acceptée en 2023 et par conséquent l'Inserm a été membre du comité de programme des journées PCR qui se sont déroulées les 19 et 20 novembre 2024 à la Cité Internationale de Lyon.

L'objectif est de rendre ces journées accessibles aux PCR Inserm et de positionner notre institut en tant qu'acteur majeur de la prévention du risque radiologique. Ainsi, nous pouvons espérer, à moyen terme, une meilleure prise en compte de nos spécificités dans l'organisation française de la radioprotection.

7.3 Ergonomie de l'activité

7.3.1 Interventions ergonomiques et accompagnement des délégations régionales et des directions d'unité

✓ **Projet d'intervention centrée sur l'organisation du travail des animaleries de l'UMS 41 « Plateformes Lilloises en Biologie et Santé » (PLBS) – DR Nord-Ouest**

PLBS est une unité mixte de service sous tutelle Université de Lille, Inserm, Institut Pasteur de Lille, CNRS et Centre Hospitalo-Universitaire de Lille. Il regroupe 3 animaleries (EOPS, PHExMAR et PLEHTA) et 7 autres plateformes dédiées à la recherche.

De nombreuses actions, menées conjointement par les tutelles Inserm et Université de Lille, ont été mises en œuvre pour améliorer les conditions de travail au sein des animaleries. La conseillère de prévention de la DR Nord-Ouest a sollicité l'ergonome pour les accompagner dans leur réflexion sur l'intégration d'exosquelette.

L'analyse de la demande met en évidence qu'une démarche en vue de l'intégration d'exosquelette n'est pas pertinente. L'intégration de ce type de dispositif ne s'envisage qu'après s'être assuré que les principes généraux de prévention sont respectés notamment l'identification des situations de travail qui peuvent bénéficier de mesures de prévention collectives et organisationnelles.

De ce fait, l'intervention ergonomique proposée porte sur l'analyse de l'organisation du travail et son évolution à l'échelle des animaleries PLBS. Elle s'appuie notamment sur les sources de prescription du travail, les interactions et les organisations individuelles et collectives du travail mises en place. Dans ce cadre, l'analyse de l'activité des responsables techniques d'animaleries sera essentielle puisqu'ils jouent un rôle clé dans l'organisation du travail.

La proposition d'intervention et sa planification sont en cours de validation auprès des différentes parties prenantes.

✓ **Accompagnement sur un aménagement de poste pour un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) - DR Paris-IDF Sud**

La demande formulée par la responsable ressources humaines de la DR Inserm Paris-IDF Sud s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre d'un aménagement de poste pour un agent BOETH présentant une pathologie reconnue en maladie professionnelle avec une récurrence de douleur.

En l'absence de conseiller de prévention et de référent handicap, l'ergonome a accompagné la délégation et l'unité en concertation avec le médecin du travail de l'Université Paris-Saclay.

Les aménagements proposés sur les postes de microscopie ont été validés et réalisés. Ils contribuent à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des utilisateurs et l'efficacité des expériences. Au-delà des aménagements, une attention particulière est portée sur l'organisation du travail à travers la charge de travail, les exigences relatives aux tâches à réaliser et les temps de pause. De manière plus générale, dans le cadre d'investissements futurs en équipement scientifique, il est important :

- D'identifier et de tenir compte des possibilités de réglages (ex : hauteur des oculaires, plateforme automatisée), d'ajout d'accessoires qui permettent notamment de réduire les contraintes des articulations, la répétitivité des gestes et d'améliorer la qualité des expériences ;
- D'échanger entre pairs sur les pratiques ;
- Idéalement, de tester le matériel avant de l'acheter.

Cette intervention a fait l'objet d'un retour d'expérience présenté en réunion de réseau des conseillers de prévention et médecins du travail.

✓ **Accompagnement sur le réaménagement d'un bureau open-space - DR Paris-IDF Sud**

Suite au décès brutal d'un agent du service des ressources humaines, la déléguée régionale Paris-IDF Sud a sollicité l'ergonome interne pour accompagner le personnel du service GPRH (6 agents) dans le réaménagement de leur bureau open-space (8 postes de travail).

Compte-tenu du contexte et de l'urgence de la situation, l'accompagnement a été réalisé sans analyse de l'activité réelle des GPRH telle qu'elle est habituellement réalisée dans le cadre d'une intervention classique.

La démarche mise en œuvre a contribué à accompagner le collectif de travail confronté à la perte brutale d'une collègue. Le réaménagement de l'open-space (81,7m²) a permis de réduire le nombre de postes de travail en adéquation avec l'effectif du service (7 agents). Du fait de la dématérialisation, certaines armoires devenues obsolètes ont été retirées et un travail d'archivage des dossiers agents a été initié. Ces actions contribuent à augmenter l'espace de travail disponible par agent et à améliorer le confort.

L'ergonome interne poursuivra son accompagnement en 2025 pour :

- Apporter des conseils personnalisés sur l'installation au poste de travail ;
- Accompagner la délégation dans les préconisations liées plus particulièrement à la lumière artificielle et aux sièges de bureau.

✓ **Avis croisé sur le choix de siège de bureau - Institut Mondor de Recherche Biomédicale (IMRB)**

Dans le cadre de la restructuration des locaux de l'IMRB par l'Université Paris-Est Créteil, le secrétaire général adjoint de l'Institut a souhaité recueillir l'avis du médecin du travail et de l'ergonome pour renouveler les sièges de bureau du personnel.

En concertation avec le médecin du travail de la Délégation Régionale Paris-IDF Centre Est, le modèle retenu par le secrétaire général adjoint a été validé puisqu'il dispose des réglages indispensables. S'agissant d'un modèle disponible sur le marché national UGAP, on peut toutefois regretter l'impossibilité de tester le siège retenu avant l'achat.

✓ **Avis technique sur un projet d'achat d'équipement – DR Grand-Ouest**

La conseillère de prévention de la Délégation Régionale Grand-Ouest a sollicité l'avis de l'ergonome concernant une proposition d'achat d'un sas de transfert clef en main pour une animalerie. Les pistes de réflexion et les critères identifiés pour aider à la décision et, si besoin, comparer plusieurs équipements, ont porté sur les accès, les espaces de travail, les activités réalisées et l'équipement.

7.3.2 Conseil et assistance dans les projets immobiliers et structurant pour l'Institut

✓ **Intervention ergonomique au sein de l'UMS 28 portant sur l'impact de la restructuration de l'animalerie du site Charles Foix sur les activités du service – DR Paris-IDF Centre Est**

Dans le cadre du projet de restructuration de l'animalerie du site Charles Foix, la direction de l'UMS 28 a sollicité l'ergonome pour réaliser une étude au regard des transformations prévues au sein de l'animalerie (plans, équipements, matériels).

Le projet, en phase de conception, est piloté par la Faculté de Santé – Sorbonne Université. Il a pour objectifs de transformer la zone expérimentale conventionnelle en zone d'élevage SOPF et de porter sa capacité d'accueil de 3000 à 5000 cages souris et rats. Il s'intègre dans un cadre plus global de réorganisation des activités d'élevage et d'expérimentation entre les animaleries des sites de Charles Foix et de la Pitié Salpêtrière (NAC).

L'étude ergonomique, effectuée en collaboration avec les différentes parties prenantes (direction de l'UMS 28, experts métier, direction technique et d'exploitation Faculté de Santé - Sorbonne Université, préventeurs et médecins du travail des tutelles Inserm et Sorbonne-Université), a permis :

- D'identifier des axes d'amélioration dans le contexte actuel notamment pour réduire le risque de TMS ;
- De projeter les différents acteurs dans le fonctionnement et l'organisation future grâce à la simulation, d'identifier l'impact de différents scénarios sur les activités et de proposer des pistes d'amélioration ;
- De fournir des éléments de compréhension de l'activité et des repères pour la conception auprès de la maîtrise d'ouvrage.

L'accompagnement devrait se poursuivre en 2025 en accord avec la direction de l'UMS28 et la maîtrise d'ouvrage au regard des études de faisabilité et des propositions techniques de la maîtrise d'œuvre retenue.

L'intervention met également en avant des axes de prévention à développer :

- La nécessité d'améliorer la communication sur la conduite de projet architectural et ses enjeux afin d'intervenir le plus en amont possible ;
- L'importance d'accompagner nos structures, notamment dans l'identification de leurs besoins et dans leur projection dans le fonctionnement futur ;
- Évaluer les impacts de l'introduction de systèmes robotisés en laverie sur les activités.

Cette intervention a fait l'objet d'un retour d'expérience présenté en réunion de réseau des conseillers de prévention et médecins du travail.

✓ **Actions transversales avec le Bureau des Affaires Immobilières (BAI) et le pôle infrastructure**

Les travaux, menés les années précédentes, de manière transversale avec les affaires immobilières et le pôle infrastructure ont permis de mettre en lumière plusieurs éléments clés pour la réussite de projets structurants de l'Institut. Ils soulignent l'importance de coordonner les actions au niveau national pour garantir la qualité, la sécurité et l'efficacité des projets. Cette action nécessite l'accord préalable des directions des différents services et le soutien de la Direction générale.

7.3.3 Actions de formation et de sensibilisation

✓ **Formation initiale des assistants de prévention et sensibilisation aux journées inter-EPST**

Le programme de formation initiale des assistants de prévention en Ile de France introduit l'ergonomie de l'activité et traite le champ des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) par une approche globale centrée sur les situations réelles de travail (module d'1h - 2 sessions en présentiel en 2024). L'ergonome intervient également sur la prévention des risques liés à l'utilisation des modèles animaux (module d'1h - 2 sessions en présentiel en 2024).

✓ **Formation continue des conseillers de prévention et médecins du travail**

La formation continue est intégrée dans le cadre de l'animation des réseaux. Les thématiques abordées au titre de l'année 2024 sont :

- « *Microscopie : Retour d'expérience sur un aménagement de poste* » : démarche, recommandations et points de vigilance.
- « *Accompagnement sur un projet de restructuration d'animalerie* » : Meilleure compréhension de l'intervention en amont d'un projet, impacts en termes de risque TMS, simulation mettant en lien espaces de travail et organisation du travail.

✓ **Formation destinée à l'assistante de la conseillère de prévention DR Grand-Ouest**

La conseillère de prévention DR Grand-Ouest a sollicité l'ergonome pour concevoir une séquence pédagogique destinée à son assistante.

Dans ce cadre, la formation de 2 jours a été mise en place :

- Une première partie consacrée aux fondamentaux de l'ergonomie, à la prévention des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) et à l'analyse des postes de travail ;
- Une seconde partie axée sur la mise en œuvre d'un cas concret, accompagnée d'une analyse réflexive de la pratique professionnelle.

✓ **Formation dans le cadre du parcours d'intégration des nouveaux conseillers de prévention**

Intégré dans son parcours d'accueil, le nouveau conseiller de prévention DR Occitanie-Pyrénées a bénéficié d'une formation dispensée par l'ergonome dans ses domaines d'expertise (ergonomie, TMS et expérimentation animale).

✓ **Visibilité des actions en ergonomie à l'Inserm**

Les champs d'action de l'ergonomie demeurent encore insuffisamment connus. Il est nécessaire de mettre en place des actions de communications ciblées notamment vers les délégations régionales et directions de formation de recherche afin de développer une culture ergonomie.

Dans cette perspective, une note précisant les modalités d'intervention de l'ergonome interne a été rédigée et est en cours de validation. En complément, un formulaire de demande d'intervention ergonomique, accompagné de son processus de traitement et de la méthodologie d'intervention a également est en cours d'élaboration.

Par ailleurs, l'ergonome a présenté ses missions lors du séminaire des chargés de développement RH de l'Inserm. A l'instar des autres chargés de mission, sa lettre de cadrage a été présentée en séance F3SCT.

7.3.4 Supports pédagogiques

✓ **Pilotage groupe de travail « Quiz interactif accidents de trajet »**

Le groupe de travail, composé de 2 conseillers de prévention et de l'assistante en gestion de projet du service, a poursuivi ses travaux. Dans ce cadre, un quiz interactif a été conçu afin de sensibiliser nos agents sur les conditions de survenue d'un accident de trajet et ses conséquences. Il a été présenté et validé en réunion de réseau des conseillers de prévention (juin 2024). Sa mise en ligne sur Inserm pro nécessite l'installation d'un plugin actuellement en test au niveau du département de la communication. Sous réserve de la résolution de problèmes techniques, le quiz pourrait être disponible au 1er trimestre 2025.

✓ **Animation « Chutes »**

Le projet "chutes" est terminé dans sa conception depuis 2023. La réalisation de l'animation a nécessité la montée en compétence de l'infographiste du DRH pour répondre au besoin. Du fait du plan de charge de l'infographiste, la vidéo n'a pas pu être réalisée cette année et est reportée en 2025.

7.3.5 Analyse des accidents du travail et des maladies professionnelles (tableau 57)

Suite à l'analyse des accidents du travail réalisé en 2023, un travail sur l'évolution de la fiche de déclaration d'accident du travail était envisagé. Toutefois, la dématérialisation du formulaire de déclaration d'accident piloté par le service ressources, pilotage et perspectives (SR2P) n'a pas permis la prise en compte d'indicateurs qui seraient utiles à la politique de prévention. Le recueil et l'exploitation efficiente de données nécessite une étude de faisabilité préalable.

L'analyse des maladies professionnelles du tableau 57 nécessite un travail en lien étroit avec le service de coordination de la médecine de prévention et les services ressources humaines des délégations. Ce travail permettrait notamment d'identifier le parcours professionnel des agents et de nourrir les réflexions sur l'usure professionnelle. La continuité de ce travail nécessite la mobilisation de ces services.

7.3.6 Actions transversales

✓ **Domaine du Handicap, maintien dans l'emploi**

L'ergonome collabore avec le pôle handicap et insertion professionnelle et le médecin du travail chargé de mission handicap pour une meilleure intégration des agents reconnus en qualité de travailleurs handicapés. Les actions menées au titre de l'année 2024 sont :

Participation au suivi de la convention avec le FIPHP en tant que membre du comité de pilotage ;

Participation au groupe de travail « Accompagnement après un long arrêt ».

Une analyse des études de postes pour les agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés a été lancée. Elle pourrait notamment alimenter les réflexions sur l'usure professionnelle.

Dans le cadre du développement de partenariats avec des prestataires, plusieurs rencontres et visites de showroom ont eu lieu.

✓ **Domaine de la radioprotection préclinique**

En collaboration avec la chargée de mission risque radiologique, l'ergonome a visité plusieurs sites pour mieux comprendre les enjeux liés à la radioprotection.

Une communication sur la « Mise en perspective de la radioprotection et de l'expérimentation animale » a été présentée au séminaire du réseau PCR Inserm.

L'ergonome fait également partie du réseau « radioprotection préclinique » qui traite des problématiques méthodologiques, technologiques et des contraintes liées à l'imagerie nucléaire in vivo chez l'animal. L'objectif est de partager les expériences afin d'optimiser les protocoles.

✓ **Domaine de la recherche préclinique**

A l'initiative de l'ergonome, le service de coordination de la prévention des risques (SCPR) recense les spécificités des établissements d'expérimentation animale labellisés Inserm. Sur la base de données provenant du pôle infrastructure, un travail de mise à jour important a été réalisé par les délégations régionales via leur conseiller de prévention. Outre sa mise à jour, cette base de données permet de cartographier les établissements présentant des risques biologiques, radiologiques et physiques qui serviront aux différents chargés de mission pour mener des actions ciblées.

Il reste à consolider certaines données puis les harmoniser pour une exploitation optimale.

Une synthèse relative à la directive 2024/1262 portant sur l'évolution de la directive européenne 2010/63/EU relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques a été transmise aux conseillers de prévention. Elle souligne les changements qui entreront en vigueur au 4 décembre 2026 et identifie les impacts de ces dernières sur les activités.

7.4 Prévention des risques chimiques

A l'arrivée de la nouvelle chargée de prévention des risques chimiques, un état des lieux de l'existant a été effectué et a permis de relever des écarts notamment concernant les conditions d'utilisation / manipulation et de stockage des agents chimiques ou procédés CMR dans les unités de recherche.

Pour y remédier, des actions ont été mises en œuvre en 2024 :

- Les informations communiquées dans Inserm pro (Risques chimiques - Onglet CMR) ont été actualisées conformément aux dispositions réglementaires du Code du travail.
- Un support d'aide au choix d'un équipement de protection collective en vue de l'utilisation et la manipulation de produits chimiques dangereux selon leurs caractéristiques (forme, famille chimique) a également été réalisé et téléchargeable depuis le nouvel onglet « *Bien choisir son équipement de protection collective* » dans Inserm pro.
- Un accompagnement de la Délégation Nord-Ouest ont permis d'échanger sur les corrections à apporter au « *Kit de formation sur les risques liés à la manipulation des CMR* », afin d'être en conformité avec le Code du travail, avant validation de la Conseillère nationale et déploiement en région.

- Le support de formation des assistants de prévention a été corrigé conformément à la réglementation des agents chimiques dangereux CMR.

7.4.1 Conseil, assistance et pilotage

✓ **Veille réglementaire**

Dans le cadre de la veille réglementaire, toute modification majeure de la réglementation, qui nécessite la mise en place d'actions à l'échelle nationale, fait l'objet d'une note à destination des délégations régionales. Deux notes ont été transmises :

- L'une informant sur les nouvelles dispositions relatives à la traçabilité de l'exposition des travailleurs aux agents cancérogènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR) :
 - Obligation de l'employeur d'établir une liste actualisée des travailleurs susceptibles d'être exposés aux CMR indiquant les substances, la nature, durée et degré d'exposition.
 - La nécessité de détenir un inventaire des produits chimiques à jour, utile aux agents pour renseigner leur fiche individuelle d'exposition notamment via l'outil AGIR, a également été rappelé.
- L'autre concernant l'évolution de l'arrêté Certibiocide incluant désormais les produits désinfectants : obligation pour les personnels décideurs d'être titulaire du certificat individuel et de fournir un numéro certibiocide pour l'achat de biocides désinfectants, essentiels à l'activité de recherche en laboratoires et en animaleries.
 - Compte tenu de l'échéance pour se mettre en conformité, initialement fixée au 01/01/2025, il a fallu anticiper et organiser la situation d'urgence au niveau national pour assurer une sûreté de fonctionnement dans un délai très contraint.
 - Trois sessions de formations ont pu être mises en place. La première session planifiée en 2024 avait pour objectif de former en priorité les conseillers de prévention, en qualité d'aide à la décision et garant de la démarche, et les personnels « décideurs » au regard de la criticité de leurs activités.

✓ **Communication**

Une communication au réseau des conseillers de prévention est régulièrement à l'ordre du jour des réunions de coordination qui ont porté en 2024 notamment sur :

- Les évolutions de la réglementation dont la traçabilité des expositions aux agents CMR, Certibiocide.
- L'actualisation de la partie risques chimiques dans Inserm pro et de la version 2017 du « Livret du manipulateur CMR ».
- Le cas des substances extrêmement préoccupantes (SVHC) potentiellement soumises à autorisation du règlement REACH.
- Les recensements et déclarations annuelles : certibiocide ; déclaration des substances à l'état nanoparticulaire.

✓ **Action de formation**

La chargée de prévention des risques chimiques participe au programme de formation des assistants de prévention de l'Île de France. L'objectif du module risque chimique vise à ce que les assistants de prévention puissent organiser et mettre en œuvre une démarche d'évaluation et de prévention des risques chimiques dans leur unité et être en mesure de :

- reconnaître les produits dangereux parmi les produits chimiques utilisés
- identifier les dangers et évaluer les risques qui y sont associés
- trouver et comprendre les informations liées aux produits chimiques
- intégrer la prévention des risques chimiques dans leur pratique professionnelle selon la réglementation en vigueur
- utiliser les équipements de protection adaptés.

7.4.2 Actions transversales

Parmi les activités transversales du service, la chargée prévention des risques chimiques a contribué à la **rédaction d'un protocole ministériel en vue de la prévention d'un risque chimique lié aux activités en bibliothèque**. Le guide portera sur des recommandations pour la prévention des risques causés par les substances contenant des sels d'arsenic dans les collections de livres et documents anciens.

Dans le cadre de **l'actualisation en cours du « Livret du manipulateur sur le risque CMR »**, en collaboration avec l'Université de Lille et le CNRS, une nouvelle version a été proposée par la chargée des risques chimiques au groupe de travail, incluant des corrections en adéquation avec les principes généraux de prévention et l'application du Code du travail.

En vue du **projet de dématérialisation du document unique dans Agir**, la chargée de prévention des risques chimiques pilote le groupe de travail sur la thématique Risques chimiques. L'objectif est d'élaborer les fiches correspondant aux différents types de dangers d'origine chimique renseignant sur les sources d'exposition, les risques associés, les mesures organisationnelles, collectives et individuelles (listes non exhaustives). Ces fiches seront intégrées au Référentiel Santé et Sécurité au Travail, guide en cours d'élaboration pour l'évaluation des risques et la mise en œuvre d'actions de prévention.

7.5 Prévention des risques physiques

7.5.1 Formation des nouveaux entrants via la plateforme Néo.

L'accueil sécurité est mis en place systématiquement au moment de l'arrivée d'une personne sur son poste de travail. Cet accueil a pour objectif principal de faire connaître à l'agent les risques liés à son activité, aux techniques, matériels et produits mis en œuvre, ainsi que les mesures de prévention et de protection nécessaires pour supprimer ou diminuer les risques. Les Assistants de Prévention ont, entre autres missions, celle d'accueillir les nouveaux arrivants en veillant à leur sensibilisation vis-à-vis des risques et leur prévention, qui caractérisent leur nouvel environnement de travail. Pour accompagner l'accueil des nouveaux entrants, la plateforme pédagogique Néo vise à dispenser une formation à la sécurité aux nouveaux entrants des unités, dès leur arrivée au laboratoire et quel que soit leur statut. A ce titre, le SCPR en collaboration avec le CNRS, a écrit et conçu en 2024-2025 les **modules de risques physiques « Equipements sous pression » et « Le risque électrique »**. Ces modules de sensibilisation seront disponibles sur la plateforme NEO au T2 2025.

7.5.2 La personne conseil en prévention des risques liés aux CEM (CpCEM)

L'article R4453-23 du **code du travail impose que les établissements disposent en interne de compétences particulières afin de gérer les risques liés aux champs électromagnétiques**. Pour répondre à cette exigence, les structures de recherche ayant des équipements émetteurs, doivent se doter d'un conseiller en prévention des risques liés aux CEM au sein de leur structure, en particulier et de façon obligatoire lorsque les agents travaillent à proximité de source émettant des CEM de forte intensité, par exemple les IRM (imagerie à résonance magnétique) ou RMN (résonance magnétique nucléaire). Le SCPR initie en 2025 une campagne de recensement des IRM pour établir un état des lieux et définir le besoin en personnel CpCEM pour répondre à l'obligation de protection des agents exposés aux champs électromagnétiques.

Les missions du CpCEM de l'unité sont d'informer et former les agents susceptibles d'être exposés, d'identifier et classer les sources de CEM sur le lieu de travail. Ils doivent également évaluer les risques pour la santé et la sécurité des personnels liés aux CEM qui ne peuvent être évités à partir de l'analyse des situations de travail, en lien avec l'AP, CPC ou CP et mettre en place des dispositions visant à éviter ou réduire les risques.

Le SCPR proposera un contenu de formation et une lettre de cadrage qui seront présentés à la coordination CP/CPC de mai 2025.

7.5.3 Le référent RSL

L'article R4452-21 du **code du travail impose que les établissements disposent en interne de compétences particulières afin de gérer les risques liés aux rayonnements optiques artificiels**. Dans la plupart des unités de recherche, ce risque se limite aux activités LASER. Pour répondre à cette exigence, les unités de recherche manipulant un laser à partir de la Classe 3R doivent se doter d'un Référent Sécurité Laser. Le RSL de l'unité procède à l'identification et à l'évaluation des risques résultant de l'exposition aux rayonnements optiques artificiels notamment afin de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition. Cette évaluation sera réalisée en lien avec les responsables des dispositifs expérimentaux. Il établit également l'inventaire des sources laser présentes, en intégrant les caractéristiques de ces appareils (longueur d'onde, puissance...). Il propose la mise en place de moyens de protection collectifs et individuels adaptés à la nature des travaux effectués, ainsi que des programmes de maintenance appropriés pour les équipements de travail et du lieu de travail. Il coordonne l'accueil des nouveaux entrants dans le domaine de la sécurité LASER, accueil qui sera mis en œuvre par l'encadrant direct du nouvel arrivant. Le RSL forme et informe les utilisateurs sur les risques liés à ce type de rayonnements. Il bénéficie pour cela d'une formation initiale obligatoire ainsi que de formation continue. Le SCPR initie en 2025 une campagne de recensement des référents sécurité laser (RSL) pour établir un état des lieux et définir le besoin pour répondre à l'obligation de protection des agents exposés aux rayonnements laser.

7.6 Prévention des risques psychosociaux

A la demande de la direction générale, dès l'arrivée de la chargée de prévention des risques psychosociaux – psychologue du travail en T4 2023, en lien avec la conseillère nationale de prévention des risques et le médecin coordonnateur de la médecine de prévention, ont entamés les premiers travaux visant à la construction du projet de plan triennal 2024-2026 prévention RPS. 2024, est l'année de début du déploiement du plan triennal 2024-2026 de prévention des risques psychosociaux. Se nourrissant des démarches déjà initiées à l'Inserm, ce plan vise à structurer la démarche d'évaluation et de prévention des RPS, en proposant un cadrage méthodologique adaptable aux spécificités des délégations régionales et des unités de recherche ainsi que des outils à destination des acteurs de prévention. Il a pour vocation d'ouvrir la prévention des risques psychosociaux dans une démarche d'amélioration de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT), plus globale.

7.6.1 Révision de la comitologie

Afin de faciliter le pilotage de la démarche à tous les niveaux de l'Inserm, une **fiche de composition et de mission des instances de pilotage** a été élaborée. Celle-ci a pour objectif d'accompagner les délégations régionales dans la mise en place des Commission de Prévention des Risques Psychosociaux et des Cellules de Veille Sociales.

✓ **Commission de Prévention des Risques Psychosociaux (CPRPS)**

La Commission nationale de Prévention des Risques Psychosociaux (CPRPS) a été réactivée en janvier 2024. Elle assure le pilotage et le cadrage de la démarche de prévention des risques psychosociaux à l'échelle nationale.

Dans le cadre de ses missions, elle valide le plan de prévention national et les outils proposés aux délégations régionales.

✓ **Cellule de Veille Sociale (CVS)**

La psychologue du travail a participé au groupe de travail sur la réorganisation des CVS, mené par la coordinatrice du service de coordination de la médecine de prévention.

Les travaux issus de ce groupe apportent une redéfinition de l'organisation des CVS et de leur saisine. Divers outils (modèle de compte-rendu, fiche explicative, conduite à tenir) ont été créés à destination de ces instances.

7.6.2 Révision de l'outil d'évaluation des risques psychosociaux : questionnaire CARA-RPS

Un groupe de travail constitué de la psychologue du travail, des coordinatrices des services de prévention des risques et de la médecine de prévention, d'une responsable des ressources humaines et d'une conseillère de prévention a travaillé à la révision du questionnaire CARA-RPS utilisé depuis 2019. La démarche a débuté par une revue de littérature à partir de questionnaires validés, déjà existants. Afin de garantir une cohérence avec le contexte spécifique interne, une analyse des retours d'expériences des campagnes précédentes a été réalisée.

Un travail de sélection des items a été effectué avec pour objectif une limitation des biais d'interprétation. Suite à la validation de la première version, une phase de test a été organisée avec un échantillon test d'agents volontaires. Cela a permis d'ajuster et de valider la version finale du questionnaire. La majorité des items initiaux de CARA-RPS ont été conservés, des items issus de questionnaires validés ont été ajoutés afin de permettre une analyse fine au plus proche des unités de recherche.

Pour faciliter les réponses et garantir une analyse précise des risques psychosociaux, le questionnaire CARA-RPS est présenté avec un format de questions "pop-up". Il comportera 67 items principaux et 28 sous-items, répartis selon les facteurs de risques définis par Gollac and coll. Une partie a été ajoutée concernant le télétravail, ainsi qu'un approfondissement de la partie "comportements hostiles". De plus, un rappel des acteurs de prévention et des dispositifs nationaux est intégré à plusieurs points du questionnaire.

Un test du logiciel CARA-RPS a été effectué en collaboration avec le chef de projet informatique pour vérifier son bon fonctionnement, en particulier en ce qui concerne l'administration et le traitement automatisé des données. La diffusion de l'outil est prévue pour septembre 2025.

7.6.3 Mise en place des outils à destination des acteurs de prévention

✓ **Aide à l'analyse du contexte des délégations régionales**

Une fiche d'analyse des indicateurs RH a été mise en place, afin de recenser les indicateurs pertinents, d'en préciser les méthodes de calcul et de permettre un état des lieux initial apportant de premiers éléments de contexte sur les risques psychosociaux.

✓ **Guide d'analyse et d'intégration des risques psychosociaux dans le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP)**

En collaboration avec l'assistante de gestion de projet et la chargée de communication RH, une révision du guide d'analyse et d'intégration des RPS dans le DUERP est en cours de réalisation. Cette révision est adaptée en fonction des retours des délégations régionales concernant l'utilisation du guide et de la mise à jour du questionnaire.

7.6.4 Formation et sensibilisation

✓ **Module de sensibilisation à la prévention des RPS destiné aux assistants de prévention**

Dans le cadre du programme de formation initiale des assistants de prévention, la psychologue du travail est intervenue lors des deux sessions de formation organisées en 2024 sur un module de 2 heures. Celui-ci vise à donner les bases de la prévention des RPS aux assistants de prévention : identification des facteurs de risques, organisation de la démarche de prévention, rôle et posture de l'AP.

✓ **Intégration des nouveaux conseillers de prévention**

Un module de formation (2 heures) aux RPS a été intégré au parcours de formation des nouveaux conseillers de prévention. Celui-ci a pour objectif d'informer le conseiller de prévention sur l'historique de la démarche de prévention des RPS à l'Inserm et de lui présenter les outils disponibles, les modalités de déploiement de la stratégie nationale ainsi que les acteurs mobilisables.

✓ **Formation des membres des F4SCT**

Des sessions de formation, d'une durée variable (de 2 heures à une journée), ont été animées par la psychologue du travail, à destination des membres des formations spécialisées en santé, sécurité et conditions de travail (F4SCT). Ces formations ont porté sur les fondamentaux de la prévention des RPS, les modalités de détection des signaux faibles, l'ouverture vers une approche plus large incluant la QVCT ainsi que le rôle et la posture du représentant du personnel.

✓ **Travail sur un module de sensibilisation RPS en lien avec le pôle national de formation**

En lien avec le pôle de formation national, la psychologue du travail a travaillé avec un prestataire externe pour adapter une courte sensibilisation (20 minutes) en e-learning portant sur la prévention des RPS. À destination de tous les agents, il vise à apporter une première vision de la prévention des risques psychosociaux et à sensibiliser chaque agent dans le repérage des facteurs de risques et des conséquences des RPS sur la santé ainsi que pour le collectif.

Des travaux ont été menés en collaboration avec le pôle de formation national pour établir les programmes de formation des différents modules cités dans le plan ainsi que les cahiers des charges pour les formations nécessitant un appui externe dans leur réalisation. Cela a permis de définir les attendus pédagogiques, les modalités de mise en œuvre (présentiel, distanciel, e-learning) et l'articulation avec les parcours de formation internes, notamment pour les managers.

7.6.5 Mise en place de la cellule nationale de postvention

Une cellule nationale de postvention composée du directeur des ressources humaines, des coordinatrices du SCRP et du SCMP ainsi que de la psychologue du travail a été mise en place. L'objectif de cette cellule est de formaliser la méthodologie d'intervention en cas d'événement grave et de l'articuler avec la cellule de crise. À ce titre, un webinaire a été organisé avec le programme national Papagéno afin de sensibiliser les acteurs de la prévention à la gestion de la crise suicidaire.

7.6.6 Accompagnement et appui méthodologique en délégation régionale

✓ **Appui à la mise en œuvre des plans de prévention régionaux**

Un accompagnement spécifique a été réalisé par la psychologue du travail, à la demande de deux délégations régionales, dans le cadre de l'élaboration de leurs plans de prévention des risques psychosociaux. L'objectif de ces interventions était de structurer la démarche locale à partir du cadre national, d'identifier les leviers d'action pertinents et de proposer une méthodologie adaptée au contexte du périmètre de la délégation concernée.

✓ **Soutien méthodologique dans l'analyse des résultats CARA-RPS**

À la demande des acteurs de prévention des délégations régionales concernées, la psychologue du travail a réalisé un accompagnement méthodologique dans l'analyse des résultats issus du questionnaire CARA-RPS pour 8 unités de recherche et une équipe de service support. Les interventions ont permis d'identifier les axes de travail prioritaires, de faciliter l'appropriation des résultats par les collectifs de travail et de proposer des préconisations d'actions.

✓ **Appui méthodologique à la conduite d'une enquête paritaire**

Un appui méthodologique a été assuré dans le cadre d'une délégation d'enquête paritaire auprès d'un service support suite à un événement grave.

Cet appui a porté, avec les membres de la délégation paritaire, le cadrage de la démarche, la participation aux entretiens collectifs et individuels, la rédaction des compte-rendus et l'analyse des facteurs identifiés.

7.6.7 Communication : un OSS QVCT à venir en 2025

À la demande du comité éditorial de la lettre Objectif Santé & Sécurité (OSS), la psychologue du travail a participé à l'élaboration d'un numéro hors-série dédié à la QVCT. Ce numéro intègre, notamment, un dossier orienté sur la démarche QVCT mise en place

à l'Inserm ainsi que des retours d'expérience d'unités de recherche ayant engagé une démarche QVCT afin d'apporter des exemples concrets de déploiement en lien avec la réalité du terrain. Ce numéro sera diffusé en interne en cours d'année 2025.



Image : © Inserm/Latron, Patrice